



## ANNEXE 2

# Recueil des fiches action matures et/ou engagées sur la commune de CALVISSON 2024



**FICHE ACTION N°C 1.1**

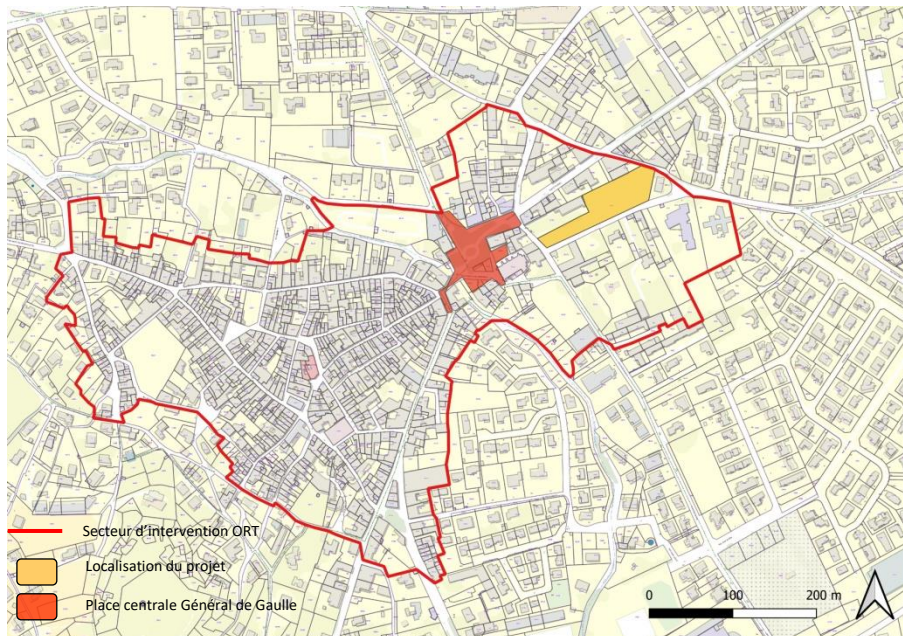
**OPERATION MIXTE COMMERCE ET HABITAT**

Orientation stratégique	OS 1 : Améliorer l’habitat en centre-ancien pour proposer des logements confortables et adaptés aux besoins de la population
Action nom	Mener une réflexion avec les partenaires sur la création d’une opération mixte commerce et habitat en cœur de ville
Action n°	C 1.1
Statut	<b>En projet</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d’ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l’action	La municipalité porte une politique forte sur l’attractivité de son cœur de ville depuis plusieurs années. Elle souhaite mener une réflexion avec les partenaires sur une dent creuse stratégique située en cœur de ville appartenant à une personne privée. Ce terrain d’environ 6000 m <sup>2</sup> se situe à proximité immédiate du centre-historique de la commune, de la place centrale, du foyer communal ainsi que des équipements publics tels que la maison de retraite et la crèche. Il constitue une opportunité foncière majeure pour redynamiser le cœur de ville, particulièrement d’un point de vue de l’habitat. La commune souhaiterait, avec l’aide de l’EPF notamment, porter un projet d’ensemble : création de commerces route de la cave (en lien avec la volonté d’étendre le linéaire de protection commercial route de la cave), création de logements abordables dont logements sociaux, création d’un parking ouvert au public, agrandissement de la voirie rue de l’aire pour créer un cheminement doux entre la maison de retraite, la crèche et le cœur de ville. Ce projet viendrait répondre à de nombreux enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic « Petites Villes de demain ».
Partenaires potentiels	<b>Partenaires techniques</b> : EPF Occitanie, CAUE 30, UDAP, SPL 30, Département du Gard <b>Partenaires financiers</b> : Région Occitanie, Département du Gard, Banque des territoires, Etat
Dépenses prévisionnelles	Coût estimatif d’acquisition du foncier : entre 800 000 et 1 000 000 € Cout des études et travaux : à définir
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier prévisionnel	2023 : échanges avec les partenaires, notamment l’EPF sur le projet 2024-2025 : études et acquisition du terrain 2026-2027 : réalisation des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est identifiée dans l’avenant au contrat BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Acquisition du terrain, nombre de commerces réalisés, nombre de logements réalisés, réalisation d’un cheminement piéton rue de l’aire
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s’inscrit dans le secteur d’intervention de l’ORT de Calvisson. Il s’agit d’une action majeure dans le cadre du programme « Petites Villes de demain » en raison de son caractère multidimensionnel : cette opération d’ensemble viendrait d’une part apporter une nouvelle offre de logements adaptés aux besoins de la population en lien direct avec le cœur de ville.

D'autre part, il viendrait répondre à différents enjeux en lien avec la revitalisation du centre-ville de Calvisson : création de nouveaux commerces, création d'un parking supplémentaire pour les habitants et visiteurs, réalisation d'un cheminement doux pour relier les équipements publics au cœur de ville, densification du tissu urbain... Il s'agit d'un projet qui a pour ambition de répondre à différentes fonctions de centralités de la commune.

Annexes

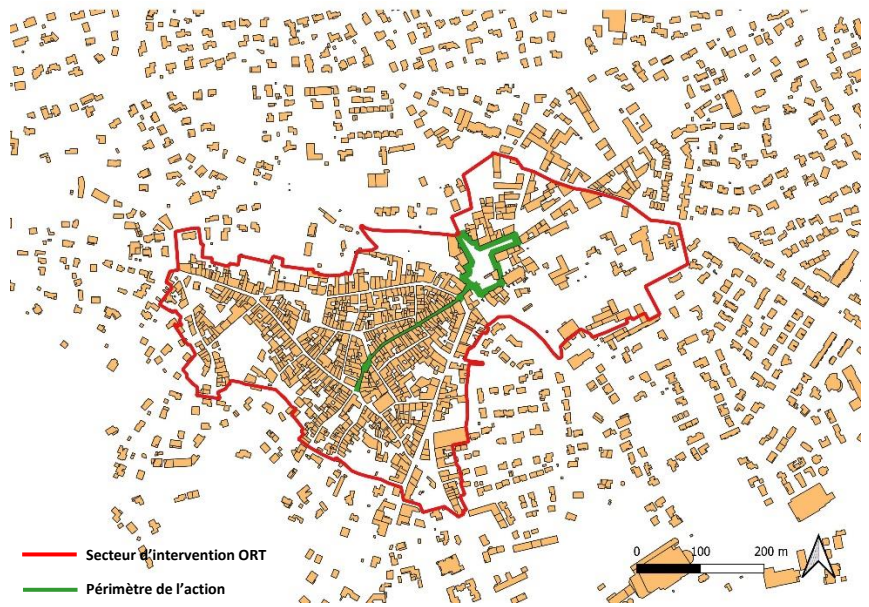
Carte de localisation



**FICHE ACTION N°C 1.2**

**AIDE A LA RENOVATION DES FACADES**

Orientation stratégique	OS 1 : Améliorer l’habitat en centre-ancien pour proposer des logements confortables et adaptés aux besoins de la population
Action nom	Mettre en place une aide à la rénovation des façades en centre-historique
Action n°	C 1.2 – nouvelle action validée en copil du 05/12/24 relative à une action prévue mais non mature à la date de signature de l’ORT
Statut	<b>En projet</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d’ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l’action	<p>La commune souhaite encourager la rénovation du bâti ancien afin d’améliorer l’habitat, de favoriser l’attractivité commerciale et d’embellir le cadre de vie du centre-historique. Il s’agit également de proposer une aide à la rénovation des devantures et enseignes des commerces situés dans le cœur de ville (action C2.2).</p> <p>Elle souhaite donc mettre en œuvre une aide financière incitative afin d’encourager les propriétaires à rénover leur façade, et à supprimer ou mettre en discrétion les éléments extérieurs (climatiseurs notamment) qui renvoient une image dégradée du bâti ancien.</p> <p>L’aide sera soumise au respect des recommandations du Cahier des Recommandations Architecturales et Urbaines (action C 6.1).</p> <p>Afin de tester le dispositif et d’obtenir un résultat visible, la présente aide fera l’objet d’une expérimentation dans un premier temps sur la totalité de la Grand’Rue et sur la place du Général de Gaulle uniquement pour les biens comprenant un commerce. L’évaluation annuelle du dispositif permettra d’envisager un élargissement du périmètre, sous réserve des enveloppes budgétaires disponibles.</p>
Partenaires	<b>Partenaire technique</b> : CAUE du Gard
Dépenses prévisionnelles	12 000 € par an (enveloppe commune avec action C2.2)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	Action en continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est identifiée dans l’avenant au contrat BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Délibération de mise en place, nombre de demandes, nombre de projets aidés
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action vise à embellir le centre-historique, améliorer le cadre de vie et encourager à la rénovation de l’habitat en cœur de ville, autant d’enjeux clés de la revitalisation.



**FICHE ACTION N°C 1.5**

**COMMUNICATION SUR LES DISPOSITIFS D'AIDE EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT**

Orientation stratégique	OS 1 : Améliorer l'habitat en centre-ancien pour proposer des logements confortables et adaptés aux besoins de la population
Action nom	Renforcer la communication sur les dispositifs d'aides existants en faveur de l'amélioration de l'habitat et de la valorisation de l'habitat
Action n°	C 1.5
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Médian</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson / Communauté de communes du Pays de Sommières
Description de l'action	<p>Il existe différents dispositifs d'aides à destination des particuliers pour améliorer l'habitat sur le territoire. Il s'agit notamment de Ma Prim'Rénov, du PIG départemental en faveur de la rénovation énergétique... Le territoire dispose depuis 2021 d'un Guichet « Rénov'Occitanie », porté en partenariat avec la Région Occitanie, le PETR Vidourle Camargue, le CAUE du Gard, et la CC Pays de Sommières. Ce guichet, qui accompagne les particuliers dans leur projet de rénovation de logements, tient une permanence deux fois par mois à la mairie de Calvisson. Par ailleurs, la Fondation du patrimoine peut également apporter une aide pour la rénovation en façade du bâti présentant des atouts patrimoniaux remarquables. Il s'avère que toutes ces aides sont parfois méconnues du grand public alors qu'elles représentent un véritable levier pour agir pour la rénovation des logements. Il s'agit ici pour la commune de Calvisson et la Communauté de communes de communiquer de manière régulière sur ces dispositifs à travers leurs différents supports de communication. Elles pourront également s'associer aux campagnes de communication développées par les acteurs porteurs de ces dispositifs. Elles pourront de plus être à l'initiative d'événements dédiés pour favoriser la connaissance de ces aides. Enfin, en fonction des sollicitations des usagers et de leurs connaissances du terrain, la commune de Calvisson et la Communauté de communes du Pays de Sommières pourront être amenées à faciliter la mise en relation entre les usagers et les acteurs porteurs de ces dispositifs.</p>
Partenaires	<b>Partenaires techniques</b> : Agence départementale de l'habitat et du logement, Région Occitanie, PETR Vidourle Camargue, CAUE 30, Fondation du patrimoine, Guichet Rénov'Occitanie, ANAH...
Dépenses prévisionnelles/définitives	Sans objet
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	Action en continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans objet

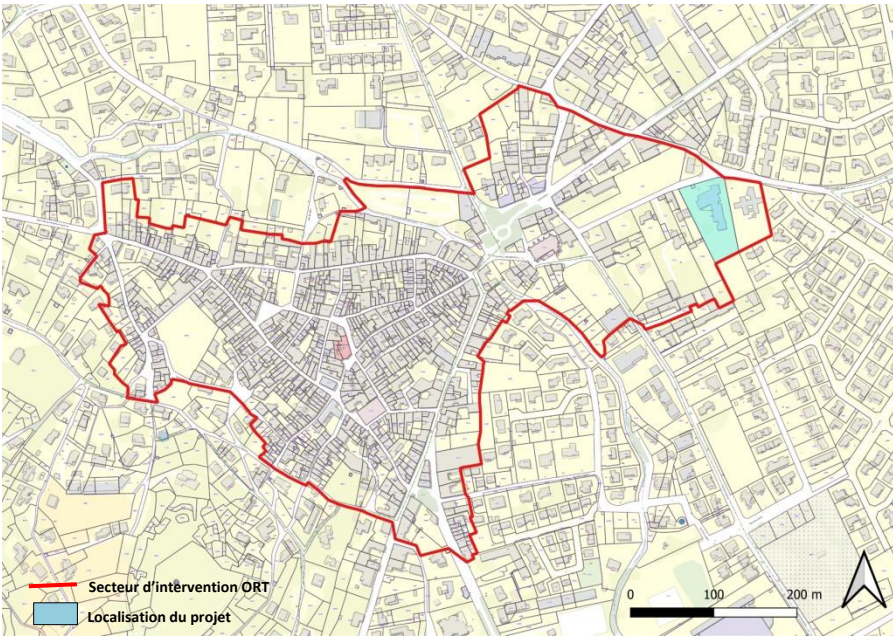
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de projets accompagnés par le Guichet Rénov'Occitanie, Nombre de demandes de la prime Ma Prim'Rénov et du PIG Départemental du Gard, nombre de biens bénéficiant du label « Fondation du Patrimoine »
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit pleinement dans le programme PVD et dans la fonction d'habitat qui est une fonction de centralité essentielle. Face aux enjeux climatiques et énergétiques et aux attentes contemporaines des habitants (lumière, confort des logements...), il est essentiel de rénover et moderniser le bâti ancien afin que l'habitat en centre-ville soit attractif et habité, pour un centre-ville vivant. Ces aides techniques et financières favorisent la rénovation des logements, particulièrement en centre-ancien.
Annexes	Sans objet

**FICHE ACTION N°C 1.6**

**CONNAITRE LES BESOINS EN HEBERGEMENTS DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES**

Orientation stratégique	OS 1 : Améliorer l’habitat en centre-ancien pour proposer des logements confortables et adaptés aux besoins de la population
Action nom	Réaliser une étude de définition des besoins en hébergements des personnes âgées dépendantes
Action n°	C 1.6 – mise à jour validée en copil du 05/12/24
Statut	<b>Terminée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d’ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l’action	<p>La commune de Calvisson dispose d’un EHPAD de trente lits. Situé à proximité immédiate du centre-ville et jouxtant la crèche intercommunale, il constitue un équipement structurant de la commune. Le bâtiment et le terrain sur lequel il se trouve sont propriété de la commune. La gestion de cet établissement a été fusionnée avec l’EHPAD de Sommières qui compte quatre-vingt-dix lits en 2008. Aujourd’hui, malgré cette fusion, l’établissement de Calvisson est vieillissant et déficitaire du fait du nombre de lits insuffisants. Consciente des problématiques d’accueil des résidents, la commune de Calvisson a entamé avec les partenaires une réflexion sur le devenir de l’EHPAD dès 2020. Trois solutions ont été proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer à Sommières ou à Calvisson, un seul bâtiment accueillant les cent-vingt lits de l’EHPAD ;</li> <li>- une solution mixte pour Calvisson, trente lits en EHPAD, associé à un projet de maisons en partage ;</li> <li>- maintenir la maison de retraite à Sommières à quatre vingt dix lits et créer une maison de retraite à Calvisson de quatre-vingt lits pour couvrir le bassin de vie Vaunageol ;</li> </ul> <p>A ce stade, il convient d’identifier et de mesurer clairement quels sont les besoins en hébergements des personnes âgées dépendantes du bassin de vie d’ici vingt-cinq ans afin de connaître les perspectives d’évolution de l’actuel EHPAD. Une étude a été lancée en ce sens. Les pistes d’évolution possibles devront répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Positionner l’établissement dans son aire de marché à moyen et long terme</li> <li>- Préciser les ajustements nécessaires en termes de services et d’investissement</li> <li>- Préciser les évolutions en termes de publics à accueillir ainsi que de gestion Elle devra dire si l’une des trois solutions évoquées par les partenaires correspond aux besoins et définir le cas échéant quel type d’hébergement doit être créé pour accueillir les personnes âgées dépendantes.</li> </ul>
Partenaires	<b>Partenaires techniques</b> : Département du Gard, ARS, EHPAD de Sommières-Calvisson, CAF
Dépenses définitives	5000 €
Plan de financement définitif	Commune de Calvisson : Autofinancement
Calendrier	Réalisation de l’étude : mai – octobre 2023



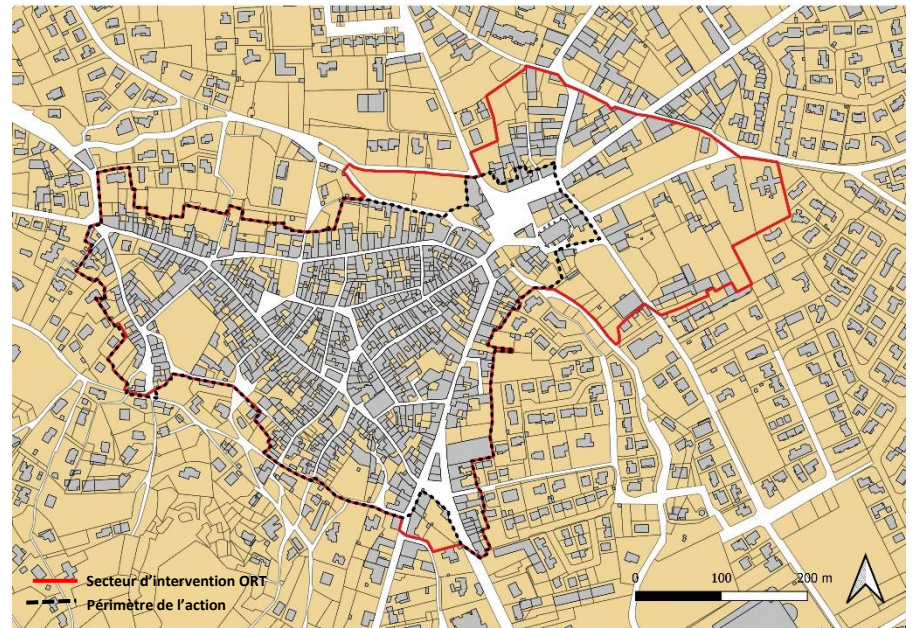
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est identifiée dans l'avenant au contrat BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place d'un comité de pilotage pour le suivi des études et de l'opération, réalisation de l'étude, identification des actions à mettre en œuvre
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action s'inscrit pleinement dans le programme PVD et dans le secteur d'intervention de l'ORT. Elle vise à identifier quels sont les besoins en hébergements pour les personnes âgées dépendantes, dans une société où le vieillissement de la population est croissant. Exerçant des fonctions de centralité sur son bassin de vie, Calvisson souhaite répondre aux besoins futurs de cette frange de la population pour permettre de bien vieillir sur le territoire. Le schéma directeur départemental ne prévoit pas de création d'EHPAD dans les 5 ans à venir ; toutefois vu que la Région Occitanie attend 300 000 personnes dépendantes en 2040, il convient dès aujourd'hui de mener une réflexion à l'échelle du bassin de vie, sachant qu'aucune maison de retraite n'existe entre Nîmes et Calvisson.</p>
Annexes	<p>Carte de localisation</p>  <p>— Secteur d'intervention ORT  <span style="background-color: #ADD8E6; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; vertical-align: middle;"></span> Localisation du projet</p> <p>0 100 200 m</p>

**FICHE ACTION N°C 1.7**

**PERMIS DE LOUER**

Orientation stratégique	OS 1 : Améliorer l’habitat en centre-ancien pour proposer des logements confortables et adaptés aux besoins de la population
Action nom	Poursuivre et renforcer le permis de louer sur le centre-ancien
Action n°	C 1.7 – nouvelle fiche action validée en copil du 05/12/24 relative à une action non prévue à la date de signature de l’ORT
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d’ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l’action	<p>La commune de Calvisson est engagée dans une démarche volontariste de lutte contre l’habitat indigne. C’est pourquoi elle a mis en place le permis de louer depuis juin 2021 sur le cœur historique (secteur UA) de la commune afin de s’assurer des bonnes conditions d’habitabilité des locataires et de lutter contre les marchands de sommeil.</p> <p>Il concerne environ 600 logements. Le dispositif mis en place est celui d’une autorisation préalable à la mise en location d’un bien immobilier.</p> <p>Suite à la loi « Habitat dégradé » du 9 avril 2024, la commune a demandé à la Communauté de communes du Pays de Sommières de lui déléguer à nouveau sa compétence en la matière afin de poursuivre l’instruction et le suivi du dispositif. Il s’agit d’un outil fort permettant à la commune de veiller au bon état du parc de logement locatif qui est important dans le centre-ancien.</p> <p>L’instruction et le suivi des demandes de permis sont externalisées.</p>
Partenaires	<b>Partenaires techniques</b> : CAF, CCPS, DDTM
Dépenses prévisionnelles	10 000 € /an
Plan de financement définitif	Commune de Calvisson : Autofinancement
Calendrier	2024-2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est identifiée dans l’avenant au contrat BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Conclusion d’un conventionnement avec la CAF du Gard, évaluation annuelle du dispositif (nombres de demandes, du nombre de permis autorisés, de permis refusés)
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s’inscrit pleinement dans le programme PVD et dans le secteur d’intervention de l’ORT. Elle vise à lutter efficacement contre l’habitat indigne qui est un axe majeur du programme Petites Villes de demain.

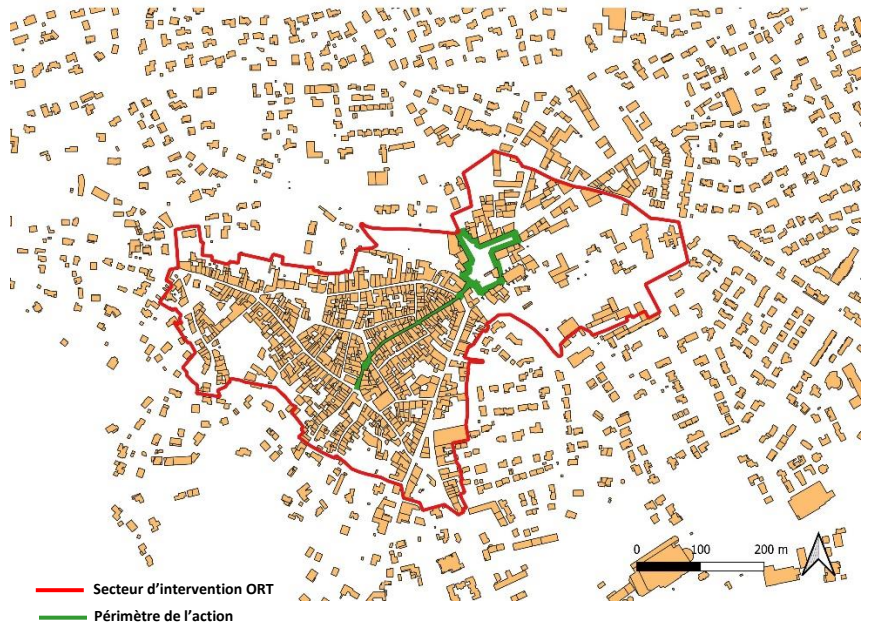
Carte de localisation



**FICHE ACTION N°C 2.2**

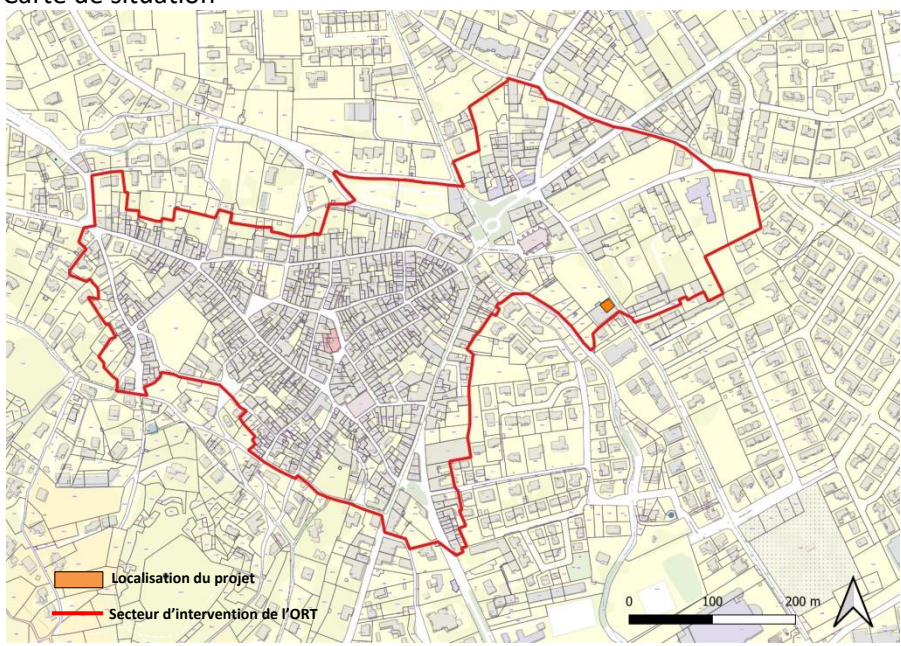

**AIDE A LA RENOVATION DES DEVANTURES ET ENSEIGNES**

Orientation stratégique	OS 2 : Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville pour répondre aux besoins des habitants du bassin de vie
Action nom	Proposer une aide financière incitative pour la rénovation des devantures et enseignes commerciales
Action n°	C 2.2 - nouvelle action validée en copil du 05/12/24 relative à une action prévue mais non mature à la date de signature de l'ORT
Statut	<b>En projet</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l'action	<p>La commune souhaite agir pour la rénovation du bâti ancien et accroître l'attractivité du centre-ville. En complément de l'aide à la rénovation des façades (action C1.2) il s'agit également de proposer une aide à la rénovation des devantures et enseignes des commerces situés dans le cœur de ville.</p> <p>Elle souhaite donc mettre en œuvre une aide financière incitative afin d'encourager les commerçants à rénover leur devantures et enseignes, et à supprimer ou mettre en discrétion les éléments extérieurs (climatiseurs notamment) afin de favoriser l'esthétique des commerces.</p> <p>L'aide sera soumise au respect des recommandations du Cahier des Recommandations Architecturales et Urbaines (action C 6.1).</p> <p>Afin de tester le dispositif et d'obtenir un résultat visible, la présente aide fera l'objet d'une expérimentation dans un premier temps sur la totalité de la Grand'Rue et sur la place du Général de Gaulle uniquement pour les biens comprenant un commerce. L'évaluation annuelle du dispositif permettra d'envisager un élargissement du périmètre, sous réserve des enveloppes budgétaires disponibles.</p>
Partenaires	<b>Partenaire technique</b> : CAUE du Gard
Dépenses prévisionnelles	12 000 € par an (enveloppe commune avec action C1.2)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	Action en continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est identifiée dans l'avenant au contrat BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Délibération de mise en place, nombre de demandes, nombre de projets aidés
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action vise à embellir le centre-historique, améliorer le cadre de vie et encourager à la rénovation de l'habitat en cœur de ville, autant d'enjeux clés de la revitalisation.



<b>FICHE ACTION N°C 2.4</b>	<b>METTRE EN PLACE LE DISPOSITIF « MA BOUTIQUE A L'ESSAI », NOTAMMENT POUR RELANCER UNE ACTIVITE SUR L'ANCIEN BAR DU FOYER</b>
-----------------------------	--

Orientation stratégique	OS 2 : Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville pour répondre aux besoins des habitants du bassin de vie
Action nom	Mettre en place le dispositif « Ma boutique à l'essai », notamment pour relancer une activité sur l'ancien bar du foyer
Action n°	C 2.4 - mise à jour validée en copil du 05/12/24
Statut	<b>Terminée</b>
Niveau de priorité	<b>Médian</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Sommières
Description de l'action	<p>Le dispositif « Ma boutique à l'essai » est un dispositif national qui existe depuis 10 ans et qui accompagne les collectivités et les porteurs de projets pour lutter contre la vacance commerciale dans les petites villes. L'objectif de ce dispositif est de favoriser l'attractivité commerciale et le dynamisme des centres-villes. Le dispositif met à disposition des outils et des supports de communication pour les propriétaires et/ou les collectivités adhérentes. Il fait bénéficier aux collectivités d'un accompagnement par un collège d'experts locaux pour l'installation et le suivi des porteurs de projet. 70 % des activités lancées dans le cadre du dispositif « Ma boutique à l'essai » sont pérennisées.</p> <p>La Communauté de communes entend donc adhérer à ce dispositif afin de pouvoir agir sur le développement commercial des centres-bourgs et des villages. Ainsi, toutes les communes de l'intercommunalité disposant de locaux commerciaux de proximité vacants pourront prétendre au dispositif. A ce titre, la commune de Calvisson souhaite mobiliser « Ma Boutique à l'essai » pour favoriser notamment l'activité sur un local dont elle est propriétaire, jouxtant le foyer communal. Ce local a été occupé par différents gérants qui y ont exercé une activité de bar, sans que celle-ci soit pérennisée notamment du fait de l'agencement du local. Il est aujourd'hui vacant depuis deux ans. Pourtant, ce local bénéficie d'un emplacement stratégique, sur le site du foyer qui accueille de nombreuses manifestations et qui bénéficie d'un environnement privilégié avec la « Promenade des Pins », un jardin urbain qualitatif fréquenté par les habitants et notamment les familles. La commune souhaite lutter contre la vacance de ce local et installer un porteur de projet pour dynamiser le commerce de son centre-ville.</p> <p>Au-delà de ce local, le dispositif pourra être mobilisé sur tous les locaux vacants identifiés comme stratégiques sur la commune.</p>
Partenaires potentiels	<b>Partenaires techniques</b> : Commune de Calvisson, CCI, CMA, Réseau Initiative Gard, UCIA...
Dépenses prévisionnelles	6000 € / an

	Budget communication pour impression des vitrophanies : à définir
Plan de financement prévisionnel	CCPS : Autofinancement
Calendrier	Second semestre 2023 : lancement du dispositif – Arrêt du dispositif en novembre 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de locaux remis en activités, taux de pérennisation des activités initiées dans le cadre du dispositif
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit directement dans le cadre de la revitalisation commerciale des centres-villes. Sur Calvisson, elle a pour objectif de venir diversifier l'offre commerciale conformément au souhait exprimé par les habitants qui ont indiqué majoritairement que l'offre commerciale était insuffisante. Elle a également pour objectif d'installer des porteurs de projets en centre-ville, de dynamiser le commerce et l'attractivité du cœur de ville.
Annexes	<p>Carte de situation</p>  <p>Photo du foyer (bar du foyer situé à gauche du foyer)</p>  <p>Vues depuis la terrasse du bar et le parvis du foyer</p>

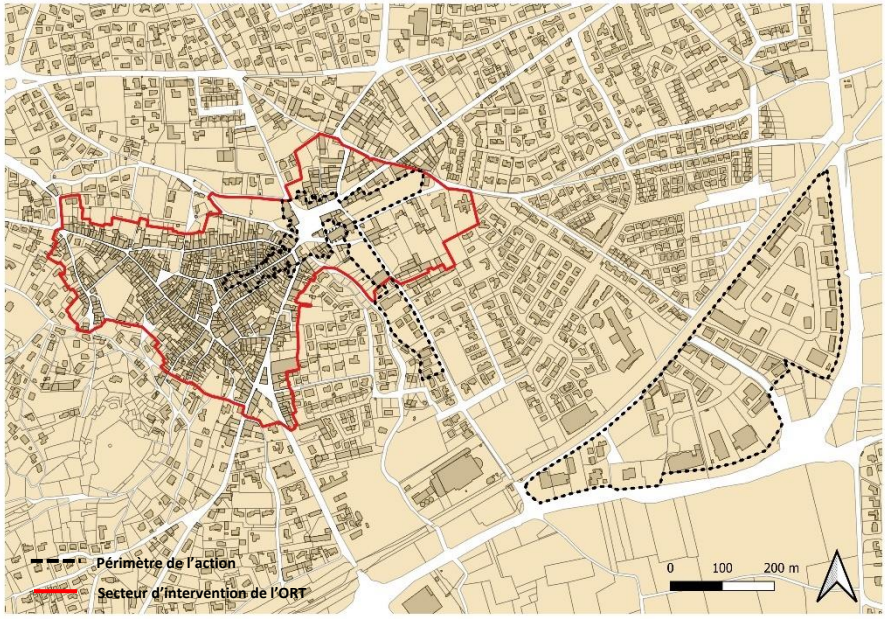




**FICHE ACTION N°C 2.5**

**ETABLIR UN PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

Orientation stratégique	OS 2 : Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville pour répondre aux besoins des habitants du bassin de vie
Action nom	Etablir un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat
Action n°	C 2.5 – mise à jour validée par les membres du copil en juillet 2024 par voie numérique
Statut	<b>En projet</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l'action	<p>Conformément aux dispositions des articles L.214-1 et R.214-1 et s. du code de l'urbanisme, la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat permet à la commune d'avoir une connaissance fine de l'activité commerciale et artisanale. Elle est informée dès lors de toutes les ventes de fonds, baux et locaux à vocation artisanale et commerciale qui ont lieu dans ce périmètre. Dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, cet outil est un indispensable afin que la municipalité puisse mener un travail de veille sur le commerce et l'artisanat en cœur de ville mais également sur la zone à vocation économique, située au Sud de la commune, en bord de RD40 (Zone UE du PLU) dont la ZAE du Vigné. Cela permet à la commune de pouvoir veiller à la complémentarité de ces deux espaces telle que souhaitée dans le cadre de la stratégie de revitalisation, et à éviter que l'implantation de commerces dans la ZAE ne vienne concurrencer l'attractivité commerciale du centre-ville. Par ailleurs, la mise en place d'un périmètre de sauvegarde sur ces deux espaces (Centre-ville et zone à vocation économique) attribue à la commune le droit de préemption commercial et artisanal sur les locaux, les baux et les fonds artisanaux et commerciaux qui y sont inclus. Cela lui permet ainsi de pouvoir préserver des locaux, des baux ou des fonds stratégiques pour maintenir et favoriser l'activité commerciale ou artisanale en centre-bourg.</p> <p>Dans le cadre de son projet de revitalisation, la commune de Calvisson entend préserver le commerce de proximité en cœur de ville qui participe pleinement au cadre de vie et qui répond aux attentes des habitants.</p>
Partenaires	<b>Partenaires techniques</b> : CCI, CMA, UCIA
Dépenses prévisionnelles/définitives	Temps agent pour suivi des DIA
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	Mise en place début 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans objet

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Délibération de mise en place, évolution du nombre de biens suivis, nombre de biens préemptés
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour objectif de préserver le commerce de centre-ville et de maintenir une offre correspondante aux besoins des habitants. La vitalité artisanale et commerciale est un enjeu majeur pour la revitalisation du centre-ville et sa fonction commerciale et économique.
Annexes	 <p> <span style="border-bottom: 1px dashed black; width: 20px; display: inline-block;"></span> Périmètre de l'action  <span style="border-bottom: 2px solid red; width: 20px; display: inline-block;"></span> Secteur d'intervention de l'ORT </p>

**FICHE ACTION N°C 2.7**

**VALORISER L'ACTIVITE ARTISANALE**

Orientation stratégique	OS 2 : Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville pour répondre aux besoins des habitants du bassin de vie
Action nom	Accompagner les artisans dans la valorisation de leur activité à travers des actions de communication et de soutien administratif
Action n°	C 2.7
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Médian</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson / CC Pays de Sommières
Description de l'action	<p>Calvisson compte plusieurs artisans et artisans d'art qui sont à ce jour peu valorisés. Seulement trois d'entre eux sont répertoriés au sein du dispositif « Détours et savoir-faire » développé par la CMA, en partenariat avec la CC du Pays de Sommières et le PETR Vidourle Camargue, qui est un site internet qui propose au grand public des ateliers chez les artisans du Département du Gard. Certains artisans d'art notamment disposent d'un savoir et d'un savoir-faire rare et précieux, qu'il convient de préserver, de faire connaître et de partager.</p> <p>La CC du Pays de Sommières et la commune de Calvisson entendent renforcer la mise en valeur de l'activité artisanale qui est un véritable atout pour le territoire, pour la préservation de l'activité et des savoir-faire. Toute action de valorisation pourra être réalisée : accompagnement de nouveaux artisans dans le dispositif « détours et savoir-faire », communication grand public sur ce dispositif, réflexion sur la mise en place de nouvelles actions de valorisation de l'artisanat local....</p>
Partenaires	<b>Partenaires techniques</b> : CMA, UCIA, PETR Vidourle Camargue, CCPS, Office de Tourisme du Pays de Sommières
Dépenses prévisionnelles/définitives	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	Action en continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'artisans inscrits dans le dispositif « Détours et savoir-faire », nombre d'actions initiées
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour objet de préserver et de valoriser le tissu artisanal local, et de participer ainsi au dynamisme économique. Cette vitalité artisanale participe pleinement à la fonction de centralité économique de la commune et plus largement du territoire.
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION N°C 2.8	ACCOMPAGNER L'ANIMATION COMMERCIALE ET ARTISANALE
----------------------	---

Orientation stratégique	OS 2 : Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville pour répondre aux besoins des habitants du bassin de vie
Action nom	Poursuivre l'accompagnement des commerçants et artisans dans l'animation commerciale
Action n°	C 2.7 - mise à jour validée en copil du 05/12/24
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Médian</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l'action	Le développement de l'attractivité du centre-ville et le renforcement de l'offre de commerces et de services de proximité ne peut se faire sans la mise en place d'actions d'animations dynamisant cette offre de proximité. La commune soutient l'association des artisans et commerçants en ce sens en lui apportant un soutien financier et logistique pour les animations qu'elle propose. Plusieurs objectifs sont poursuivis à travers cette action : soutenir le réseau de personnes motrices dans l'animation commerciale, mettre en place un programme d'actions tout au long de l'année pour vivifier l'offre de proximité, partager et échanger avec l'UCIA pour faire évoluer l'animation commerciale, assurer une pérennisation d'actions récurrentes qui participent au dynamisme du centre-ville. Le manque d'animation commerciale et festive tout au long de l'année a été pointé du doigt par les habitants. Il s'agit d'un point essentiel sur lequel la municipalité entend apporter son soutien.
Partenaires	<b>Partenaires techniques</b> : UCIA, CCI <b>Partenaires financiers</b> : CCI (pour l'UCIA)
Dépenses prévisionnelles	Temps agent – <b>1000 €/an</b>
Plan de financement définitif	Autofinancement
Calendrier	Action en continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de manifestations annuelles organisées, fréquentation des évènements
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action participe pleinement à la vitalité et au dynamisme de la commune. Les différentes animations commerciales et festives favorisent le cadre de vie des habitants et le lien social. La plupart des actions d'animation commerciale sont organisées au sein du périmètre d'intervention de l'ORT. Cela agit directement sur la fonction commerciale du centre-ville.
Annexes	

**FICHE ACTION N°C 3.1**

**REALISER UN SCHEMA DES MOBILITES EN FAVEUR DES MOBILITES DOUCES**

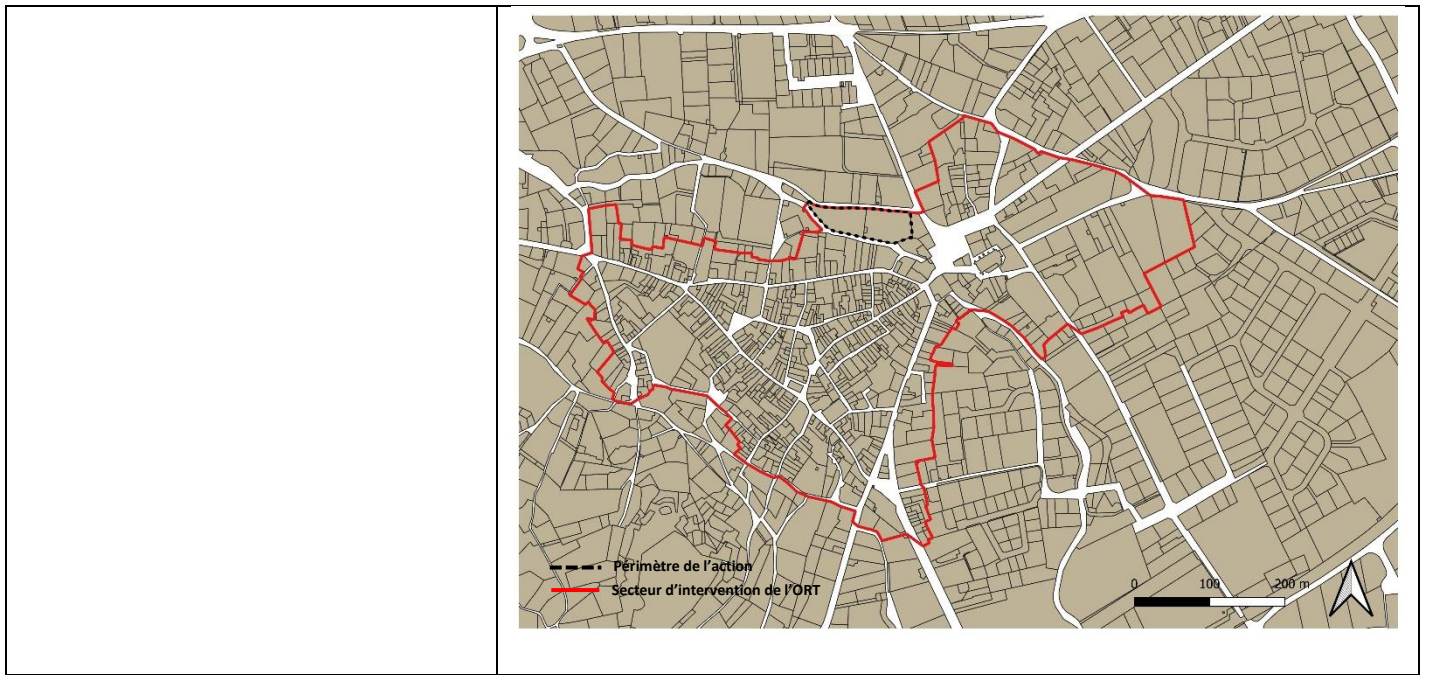
Orientation stratégique	OS 3 : Développer les mobilités pour tous et favoriser l'accès au centre-ville
Action nom	Lancer un schéma des mobilités en vue de développer les mobilités douces
Action n°	C 3.1 – mise à jour validée en copil du 05/12/24
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l'action	Calvisson dispose de nombreux équipements structurants qui sont générateurs de déplacements. Elle est traversée par la Voie verte départementale qui relie actuellement Caveirac à Fontanès et qui est fortement fréquentée. De nombreux touristes séjournent sur la commune en été. L'enjeu de cette étude est donc de préserver et d'améliorer le cadre de vie de la commune pour ses habitants en réduisant la place de la voiture et de favoriser le développement touristique de la commune via les mobilités douces. Il s'agit d'une attente forte des habitants qui considèrent que la voiture tient une place trop importante dans le centre-ville et notamment sur la place du Général de Gaulle. Il est attendu de ce schéma qu'il soit un document stratégique opérationnel. Cette étude devra nécessairement contenir un volet sur la circulation et le stationnement afin de pouvoir permettre le développement des modes doux de déplacements tout en optimisant la circulation automobile. Elle doit permettre à la commune de connaître les aménagements cyclables et piétons à réaliser (itinéraires, aménagements, signalétique et jalonnement) à court, moyen et long terme ainsi que les équipements et services nécessaires à la pratique (déplacements du quotidien et déplacements touristiques). Des propositions en termes de communication et de sensibilisation pourront être proposées dans le cadre de ce schéma. Si le besoin est identifié dans le cadre du diagnostic, l'étude pourra être force de proposition pour toute solution de mobilités durables à développer sur la commune.
Partenaires potentiels	<p><b>Partenaires techniques</b> : CC Pays de Sommières, CEREMA, Département du Gard</p> <p><b>Partenaires financiers</b> : Banque des Territoires (fonds PVD géré par la Région Occitanie), Département du Gard</p>
Dépenses prévisionnelles	23 265 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Commune de Calvisson : 4653 € HT soit 20 %</p> <p>Banque des territoires (fonds PVD géré par la Région Occitanie) : 11 632,50 € (50%)</p> <p>Département du Gard : CD30 : 6979.5 € (30%) %</p>
Calendrier	Lancement au second semestre 2023 – finalisation de l'étude courant du 1 <sup>er</sup> semestre 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Délibération de mise en place, réalisation de l'étude

Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action répond aux différentes fonctions de centralités de la commune tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Pouvoir leur permettre de se déplacer à vélo ou à pied au sein de la commune, c'est agir sur l'amélioration de l'habitat, l'accès aux commerces, aux équipements et aux services de la commune.
Annexes	Sans objet

**FICHE ACTION N°C 3.3**

**OPTIMISATION DU STATIONNEMENT EN CŒUR DE VILLE**

Orientation stratégique	OS 3 : Développer les mobilités pour tous et favoriser l'accès au centre-ville
Action nom	Optimisation du parking du 8 mai
Action n°	C 3.3 - nouvelle action validée en copil du 05/12/24 relative à une action prévue mais non mature à la date de signature de l'ORT
Statut	<b>Terminée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la requalification et de la piétonnisation de la place Charles de Gaulle (travaux débutés en octobre 2024), il est prévu de supprimer plusieurs places de stationnement existants jusqu'alors sur cet espace. Afin de compenser cette perte et de maintenir une bonne accessibilité du centre-ville et de ses commerces et services, la commune de Calvisson souhaite engager la réorganisation du stationnement sur le parking structurant du 8 mai 1945, qui se situe à proximité immédiate de la place centrale.</p> <p>La configuration du parking permet de tracer 20 places supplémentaires afin de répondre aux besoins des habitants du centre mais également des clients des commerces et des visiteurs.</p>
Partenaires potentiels	Sans objet
Dépenses définitives	43 644.5 € HT
Plan de financement prévisionnel	Autofinancement
Calendrier	Réalisation en septembre-octobre 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de places supplémentaires réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action répond aux besoins des habitants et des commerçants du centre-ville de Calvisson. Elle s'articule avec le projet de requalification de la place Charles de Gaulles dans le but d'améliorer l'accessibilité et l'attractivité du centre-ville.
Annexes	Carte de localisation de l'action

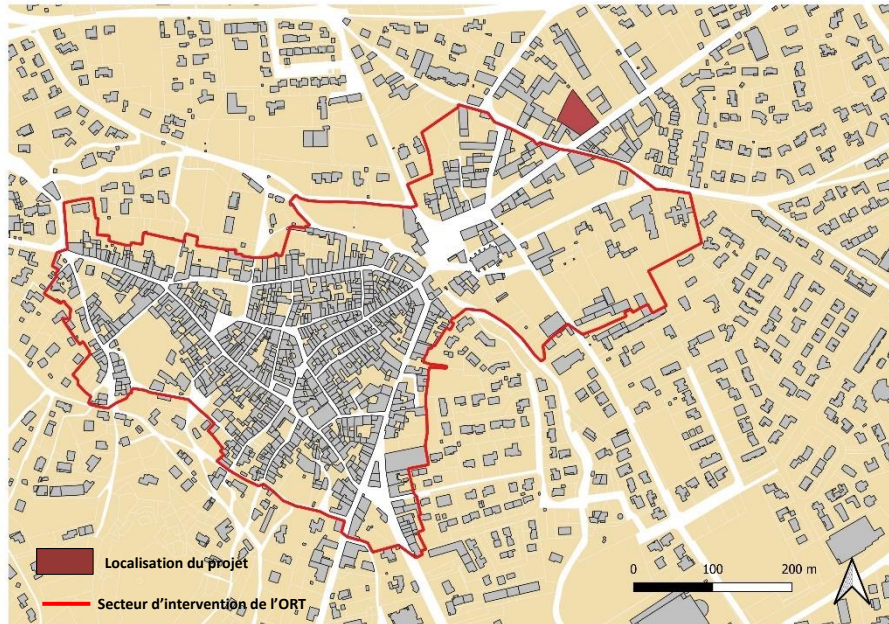




**FICHE ACTION N°C 3.4**

**OPTIMISATION DU STATIONNEMENT EN CŒUR DE VILLE**

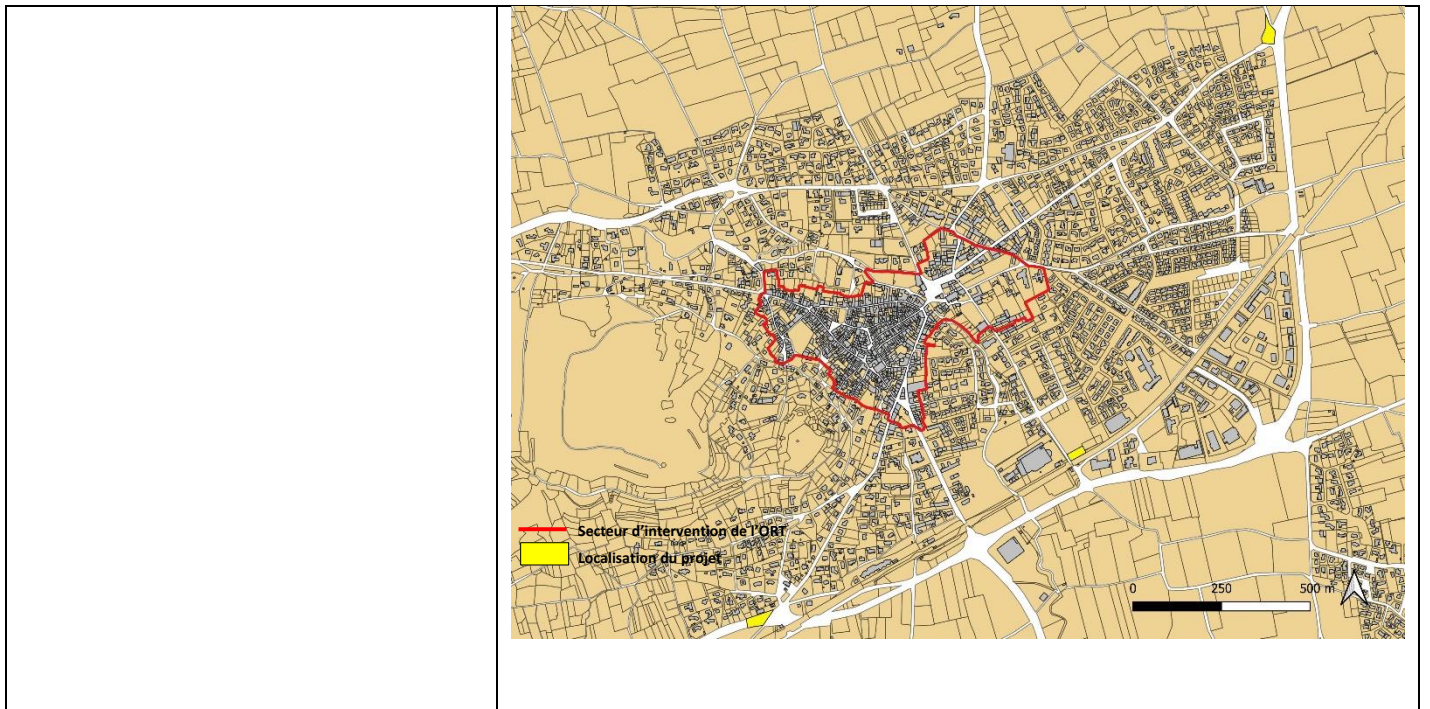
Orientation stratégique	OS 3 : Développer les mobilités pour tous et favoriser l'accès au centre-ville
Action nom	Création d'un parking aux abords de la route de Nîmes
Action n°	C 3.4 - nouvelle action validée en copil du 05/12/24 relative à une action prévue mais non mature à la date de signature de l'ORT
Statut	<b>Terminée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la requalification et de la piétonnisation de la place Charles de Gaulle (travaux débutés en octobre 2024), il est prévu de supprimer plusieurs places de stationnement existants jusqu'alors sur cet espace. Afin de compenser cette perte, la commune de Calvisson souhaite renforcer l'offre de stationnement à proximité du cœur de ville. C'est pourquoi elle a fait l'acquisition d'un terrain situé à 3 minutes à pied de la place afin d'y créer un nouveau parking de 30 places. Le parking nouvellement créé n'a entraîné aucune imperméabilisation du sol. Les places sont toutes enherbées. Il est ouvert 7 jours sur 7 et l'offre de stationnement est gratuite.</p> <p>Ce projet permet de renforcer l'accessibilité du centre-ville et son attractivité notamment le jour du marché hebdomadaire, de répondre aux besoins des habitants du centre mais également des clients des commerces et des visiteurs.</p>
Partenaires potentiels	Sans objet
Dépenses définitives	300 000 € acquisition du terrain
Plan de financement prévisionnel	Autofinancement
Calendrier	Réalisation en juillet 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de places supplémentaires réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action répond aux besoins des habitants et des commerçants du centre-ville de Calvisson. Elle s'articule avec le projet de requalification de la place Charles de Gaulles dans le but d'améliorer l'accessibilité et l'attractivité du centre-ville.
Annexes	Carte de localisation de l'action



**FICHE ACTION N°C 3.6**

**CREATION D'AIRES DE COVOITURAGE**

Orientation stratégique	OS 3 : Développer les mobilités pour tous et favoriser l'accès au centre-ville
Action nom	Création d'aires de covoiturage
Action n°	C 3.6 - nouvelle action validée en copil du 05/12/24 relative à une action prévue mais non mature à la date de signature de l'ORT
Statut	<b>En projet</b>
Niveau de priorité	<b>Médian</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson/CD 30
Description de l'action	<p>Le Conseil départemental souhaite encourager la pratique du covoiturage sur le territoire départemental. La commune de Calvisson souhaite également favoriser cette pratique, notamment dans le cadre des déplacements domicile travail qui sont nombreux sur la commune (30% des actifs Calvissonnais travaillent sur le bassin Nîmois). Par ailleurs, le schéma mobilité de la Communauté de communes du Pays de Sommières a identifié Calvisson comme étant un pôle stratégique pour la pratique du covoiturage (notamment avec la liaison Vergèze / autoroute A9).</p> <p>Plusieurs aires de covoiturage sont donc à l'étude : deux le long de la RD40 sous maîtrise d'ouvrage départementale (aires de petite taille d'environ 5 à 8 places), une à proximité de la RD40 (face à la Cave coopérative), sous maîtrise d'ouvrage communale.</p> <p>Il est prévu de signaler ces espaces comme étant dédié au covoiturage et de matérialiser les places par quelques aménagements. Aucune imperméabilisation du sol n'est prévue dans le cadre de ces aménagements.</p>
Partenaires potentiels	CD 30, CCPS, CEREMA
Dépenses définitives	A définir
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	Réalisation des travaux d'aménagement en 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028 et du schéma départemental des mobilités
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de places de covoiturages créées, fréquentation des aires de covoiturage
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour objet d'améliorer les mobilités des habitants du bassin de vie de Calvisson.
Annexes	Carte de localisation de l'action



**FICHE ACTION N°C 3.7**

**MISE EN PLACE D'UNE NAVETTE MUNICIPALE**

Orientation stratégique	OS 3 : Développer les mobilités pour tous et favoriser l'accès au centre-ville
Action nom	Poursuivre la navette municipale pour les transports des personnes sans moyen de mobilité
Action n°	C 3.6
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l'action	La municipalité souhaite répondre aux besoins en déplacements des personnes éloignées du centre-ville et/ou des personnes ayant des difficultés à se déplacer. C'est pourquoi elle a inauguré fin 2022 une navette municipale qui assure le transport de ces personnes trois fois par semaine, au départ de différents points de la commune, du hameau de Sinsans et du Mas des Vignes (colline qui accueille les hébergements touristiques de Calvisson située à 2,5 km environ du centre-ville). La navette emmène les usagers sur les différents pôles de services, tels que la place centrale, la pharmacie, la médiathèque, et la zone d'activités économiques. Ce service, développé avec différentes entreprises de la commune, est amené à être pérennisé dans le temps et à s'adapter aux demandes des habitants.
Partenaires	<b>Partenaires financiers</b> : Entreprises partenaires (financement de la navette)
Dépenses définitives	2500 € de frais fonctionnement par an environ + temps agent
Plan de financement définitif	Autofinancement – sponsors avec les entreprises locales
Calendrier	Action en continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la navette, retours des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants de la commune. Elle permet de favoriser l'accessibilité aux services et équipements et la mobilité des habitants. Cela s'intègre dans les fonctions de centralités assurées par Calvisson.
Annexes	Sans objet

**FICHE ACTION N°C 3.8**

**AMELIORER LA SIGNALÉTIQUE DE LA COMMUNE**

Orientation stratégique	OS 3 : Développer les mobilités pour tous et favoriser l'accès au centre-ville
Action nom	Revoir la signalisation d'intérêt local sur la toute la commune pour favoriser son attractivité et mettre en place une signalétique piétonne valorisant le parcours marchand et le patrimoine
Action n°	C 3.8 – mise à jour validée en copil du 05/12/24
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa stratégie de revitalisation du centre-ville, la commune de Calvisson souhaite revoir toute la signalétique commerciale, patrimoniale et directionnelle locale à l'échelle globale de la commune. Cette action est mise en œuvre avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hiérarchiser les services et les équipements à signaler ;</li> <li>- Unifier le graphisme pour une lecture efficace des dispositifs ;</li> <li>- Assurer la signalisation des services et équipements sans mettre en cause la sécurité des usagers qu'ils soient motorisés ou non ;</li> <li>- Garantir la sécurité de l'ensemble des usagers ;</li> <li>- Préserver la spécificité de la signalisation routière et améliorer sa lisibilité et son efficacité ;</li> <li>- Renforcer la protection du cadre de vie en améliorant la qualité des paysages naturels ou bâtis ;</li> <li>- Renforcer l'attractivité du centre-ville depuis les entrées de ville et particulièrement depuis la Départementale D40 ;</li> <li>- Rabattre les automobilistes vers les parkings de stationnement de la Ville pour renforcer l'accessibilité du centre-ville et les modes doux de déplacements (signalétique piétonne à réaliser à partir des parkings).</li> <li>- Créer du lien entre la Zone d'activités économiques et le centre-ville ;</li> <li>- Favoriser l'attractivité et le tourisme de la commune, notamment en valorisant les sites patrimoniaux comme « les trois moulins » et le pôle d'hébergement touristique ;</li> <li>- Capter les cyclotouristes qui empruntent la voie verte ;</li> <li>- Valoriser les équipements structurants de la commune, les sites patrimoniaux et naturels.</li> </ul> <p>Il s'agira de réaliser une étude qui permettra de définir la signalisation d'intérêt local et une signalétique piétonne complémentaire afin de valoriser les sites patrimoniaux et le parcours marchand du centre-ville.</p>
Partenaires potentiels	<p><b>Partenaires techniques</b> : UCIA, Office de Tourisme du Pays de Sommières, CC Pays de Sommières, Département du Gard, PÉTR Vidourle Camargue</p> <p><b>Partenaires financiers</b> : Banque des Territoires (fonds PVD géré par la Région Occitanie), Département du Gard</p>
Dépenses définitives	21 600 € HT
Plan de financement prévisionnel	Commune de Calvisson : 10 800 € HT (50%) BDT/REGION : 10 800 € HT (50%) - demande déposée
Calendrier prévisionnel	Lancement second semestre 2024 – durée de l'étude estimée 7 mois – fin de l'étude fin premier semestre 2025

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Délibération de mise en place, réalisation de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants du bassin de vie qui se rendent sur les pôles générateurs de déplacements de la commune. Elle devra permettre également de favoriser l'attractivité commerciale et patrimoniale de la commune, participant ainsi au renforcement de ses fonctions de centralité.
Annexes	Sans objet

**FICHE ACTION N°C 3.9**

**LIAISON DOUCE CALVISSON - VERGEZE**

Orientation stratégique	OS 3 : Développer les mobilités pour tous et favoriser l'accès au centre-ville
Action nom	Mener une réflexion avec le CD30 sur la création d'un cheminement cyclable entre Vergèze et Calvisson
Action n°	C 3.9 - nouvelle action validée en copil du 05/12/24 relative à une action prévue mais non mature à la date de signature de l'ORT
Statut	<b>En projet</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d'ouvrage	<b>CD 30</b>
Description de l'action	<p>Le projet de liaison douce entre Vergèze et Calvisson est inscrit comme nouvelle intention d'itinéraire des véloroutes et voies vertes départemental. Il s'agit d'un projet déterminant pour le territoire tant pour améliorer le cadre de vie des habitants à travers le développement du vélo dans les déplacements du quotidien que pour favoriser le tourisme durable. Avec près de 10000 trafics moyens journaliers, la RD1 entre Vergèze et Calvisson s'impose comme un axe de rabattement vélo stratégique pour favoriser les modes doux de déplacements sur le territoire. Cet axe permet l'accès à l'autoroute depuis Calvisson et l'accès aux bassins d'emploi de Nîmes et de Montpellier ainsi que le rabattement au pôle d'échange multimodal ferroviaire de Vergèze.</p> <p>La création d'une liaison douce le long de cet axe permettrait aux habitants du bassin de vie de Calvisson de se rendre à vélo à la gare de Vergèze pour leurs déplacements quotidiens. Elle permettrait également aux cyclotouristes et aux touristes du pôle touristique de Calvisson (2000 lits) de pouvoir accéder à la Voie Verte.</p> <p>Ce projet est inscrit dans le Schéma modes actifs de la commune de Calvisson et dans le Schéma des mobilités de la Communauté de communes du Pays de Sommières.</p> <p>Il s'agit de mener une réflexion avec le CD30 pour étudier la faisabilité de cette liaison douce.</p>
Partenaires potentiels	<p><b>Partenaires techniques</b> : Commune de Calvisson, CC Pays de Sommières, Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Sommières, Commune de Vergèze, Communauté de communes Rhône Vistre Vidourle, Département du Gard</p> <p><b>Partenaires financiers</b> : A définir</p>
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier prévisionnel	Echanges avec le CD 30 engagés en 2024 Date de lancement des études à définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des études de faisabilité, réalisation de l'itinéraire
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants du bassin de vie qui se rendent sur les pôles générateurs de déplacements de la commune et de favoriser le tourisme durable.



Annexes	Sans objet
---------	------------

**FICHE ACTION N°C 4.1**

**REQUALIFIER LA PLACE CENTRALE DU CŒUR DE VILLE**

Orientation stratégique	OS 4 : Poursuivre la rénovation du patrimoine et de l'espace public afin d'améliorer l'attractivité du centre et son cadre de vie
Action nom	Requalifier la place centrale Général de Gaulle afin d'améliorer le cadre de vie, l'attractivité du centre-ville et renforcer la place des piétons
Action n°	C 4.1 – mise à jour validée en copil du 05/12/24
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l'action	<p>La place centrale du cœur de ville de Calvisson est un espace à repenser. Organisée autour d'un rond-point central, la place de la voiture y est prédominante. Or, c'est autour de cet espace que se situe l'essentiel des commerces du centre-ville, deux monuments historiques, les grandes animations annuelles etc. La municipalité s'est donc engagée à requalifier cet espace afin de répondre à plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La piétonisation de la place afin de la rendre plus confortable et attractive pour les piétons (réduction significative de la voirie qui occupe actuellement l'essentiel de l'espace)</li> <li>- La mise en valeur du parcours marchand</li> <li>- La création de différents espaces à disposition des usagers</li> <li>- La valorisation des monuments historiques : maison Margarot et église St Saturnin,</li> <li>- La remise à plat de l'ensemble de la place pour une meilleure accessibilité</li> <li>- La végétalisation de l'ensemble de l'espace et la désimperméabilisation du sol dans la mesure du possible.</li> </ul> <p>Cette action structurante est jugée prioritaire par les élus communaux et s'inscrit pleinement dans le projet de revitalisation de la commune. La première phase de travaux va consister à piétonner en grande partie la place et à revoir le sens de circulation des véhicules. Ainsi, un nouvel espace piéton sera créé au droit de la maison de l'information. La voie de circulation sera considérablement réduite.</p>
Partenaires potentiels	<p><b>Partenaires techniques</b> : UDAP, DDTM 30, CEREMA, DRAC</p> <p><b>Partenaires financiers</b> : Europe, Etat, Région Occitanie (sous réserve ambition forte au niveau environnemental – végétalisation, désimperméabilisation, îlot de fraîcheur – et hors VRD), Département du Gard</p>
Dépenses prévisionnelles	1 600 000 € HT soit 1 920 000 € TTC Phase 1 : 710 924 € HT
Plan de financement prévisionnel	Dépôt des demandes de subventions pour la 1 <sup>ère</sup> tranche de travaux : Commune : 204 682.5 € (28.8 %) Etat : 284 369 € (40%) Région : 100 000 € (14.06%) CD 30 : 121 873 € (17.14%)
Calendrier	2023 : études

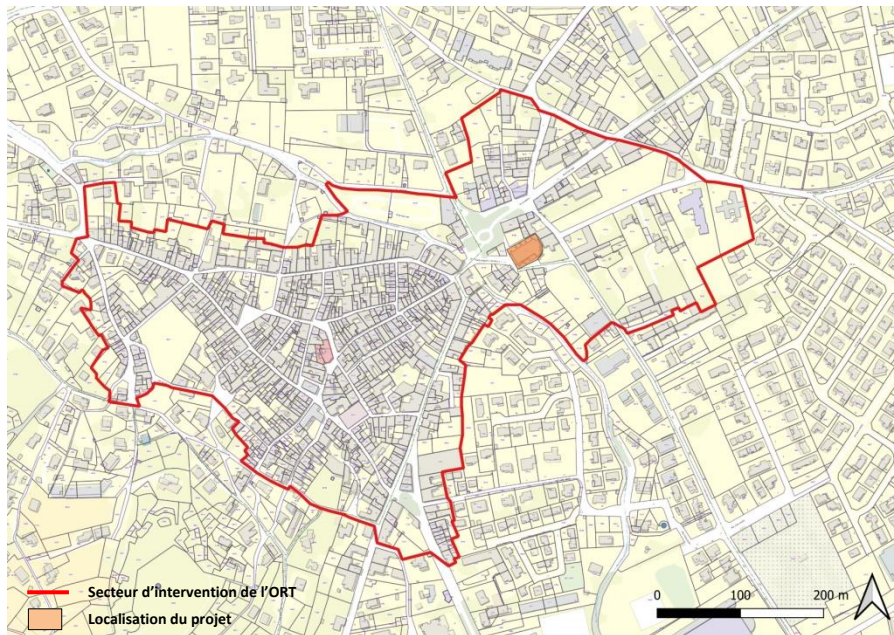
	<p>Travaux tranche 1 : Octobre 2024 – mai 2025  Travaux tranche 2 : Octobre 2025 – mai 2026</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, amélioration de la circulation des piétons, fréquentation des commerces et du marché hebdomadaire
Conséquence sur la fonction de centralité	L'espace public s'affirme comme le support privilégié des projets visant à redynamiser les centre-bourgs. Lieu de lien social, d'implantation des commerces et services, de mise en valeur du patrimoine, cette place est un espace structurant des fonctions de centralité de la commune qui s'intègre pleinement dans le projet de revitalisation de Calvisson.
Annexes	<p>Carte de situation</p>  <p>— Secteur d'intervention de l'ORT  ■ Localisation du projet</p> <p>Esquisse prévisionnelle après réalisation des travaux</p> 

**FICHE ACTION N°C 4.2**

**METTRE EN VALEUR L'ÉGLISE SAINT-SATURNIN (MH)**

Orientation stratégique	OS 4 : Poursuivre la rénovation du patrimoine et de l'espace public afin d'améliorer l'attractivité du centre et son cadre de vie
Action nom	Consolider et mettre en valeur l'église Saint Saturnin, inscrite aux Monuments Historiques
Action n°	C 4.2 – Mise à jour validée en copil du 05/12/24
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Médian</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l'action	La municipalité souhaite mettre en valeur son patrimoine et notamment son église, implantée en cœur de ville sur la place du Général de Gaulle et inscrite aux Monuments Historiques. Ce patrimoine présente des fragilités structurelles, notamment sur son mur Nord. La commune a lancé pour cela la réalisation d'une étude préalable auprès d'un architecte du patrimoine pour la consolidation et la valorisation de cet édifice. Elle consiste en la réalisation d'un diagnostic historique patrimonial et structurel. Ce projet s'inscrit en lien avec le projet de requalification de la place du Général de Gaulle. L'objectif est de pouvoir à terme réaliser des travaux de consolidation notamment du mur Nord de l'édifice, de restaurer les murs extérieurs et de permettre une meilleure accessibilité du lieu pour les usagers. Au-delà de l'aspect structurel, cela viendra embellir l'ensemble de cet espace central de la commune.
Partenaires potentiels	<b>Partenaires techniques</b> : UDAP, DRAC, Région Occitanie <b>Partenaires financiers</b> : DRAC, Région Occitanie, Département du Gard
Dépenses prévisionnelles	Etude préalable 34 950 € HT Travaux : 935 480 € HT
Plan de financement prévisionnel	Etudes (réalisées) : Commune de Calvisson (70%) : 34 950 €HT DRAC (30%) : 10 485 € Travaux : à définir
Calendrier prévisionnel	2022 – mars 2024 : étude préalable (diagnostic patrimonial et structurel) 2025 : travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des études préalables, réalisation des travaux, consolidation et embellissement de l'édifice, retours des habitants et visiteurs (livre d'or maison de l'information)
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra de préserver le patrimoine architectural et religieux de la commune et de renforcer l'attractivité du centre-ville.

Carte de situation



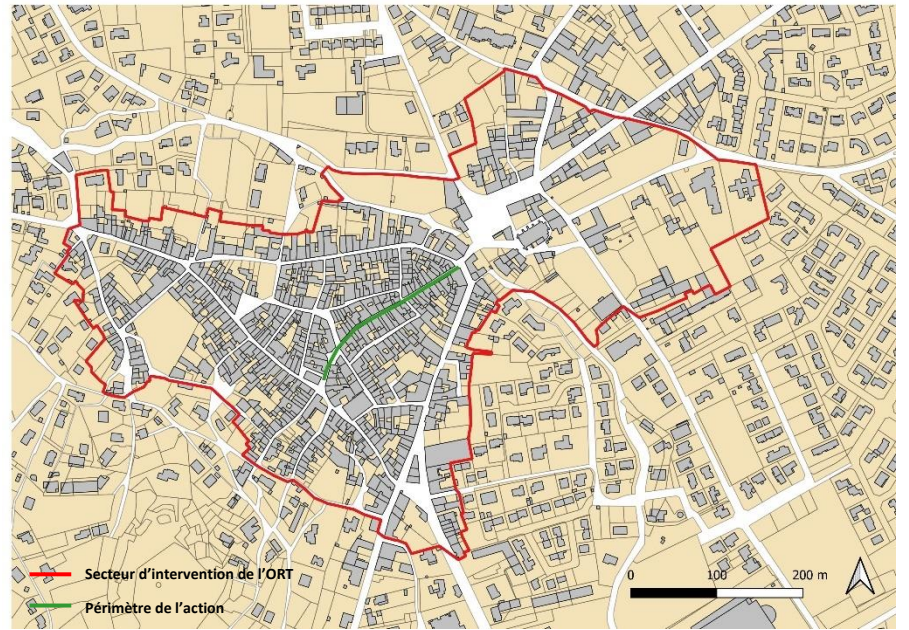
Façade Ouest de l'église de Calvisson



**FICHE ACTION N°C 4.3**

**REQUALIFIER LA GRAND RUE**

Orientation stratégique	OS 4 : Poursuivre la rénovation du patrimoine et de l'espace public afin d'améliorer l'attractivité du centre et son cadre de vie
Action nom	Requalifier la Grand'Rue
Action n°	C 4.3 - nouvelle action validée en copil du 05/12/24 relative à une action prévue mais non mature à la date de signature de l'ORT
Statut	<b>En projet</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l'action	Dans la continuité de la requalification des espaces publics du centre-ville et notamment du projet structurant de la place du Général de Gaulle, la municipalité souhaite engager la requalification de la Grand'Rue, ancienne artère commerciale historique de la commune qui relie la place du Général de Gaulle à la Mairie, aux Halles, à la médiathèque et au Roc de Gachonne. Aujourd'hui, certains commerces y sont encore en activité, bien que son dynamisme commerçant ne soit plus sa fonction première. De nombreux locaux commerciaux ont été transformés en logements, les devantures et enseignes sont peu qualitatives, la voirie est dégradée. L'ensemble est très minéral et mérite d'être requalifié et végétalisé, pour embellir le centre-ville et améliorer le cadre de vie des habitants. Cette action s'articule directement avec l'aide à la rénovation des façades (action PVD C 1.2).
Partenaires potentiels	<b>Partenaires techniques</b> : CAUE, DDTM <b>Partenaires financiers</b> : Etat, Banque des territoires, Région, CD30
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	Lancement de l'étude courant 2025 Réalisation des travaux en 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Lancement et réalisation de l'étude, réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action, située au cœur du secteur d'intervention de l'ORT, participe à l'amélioration du cadre de vie, à l'embellissement de la commune et à l'attractivité du centre-historique.

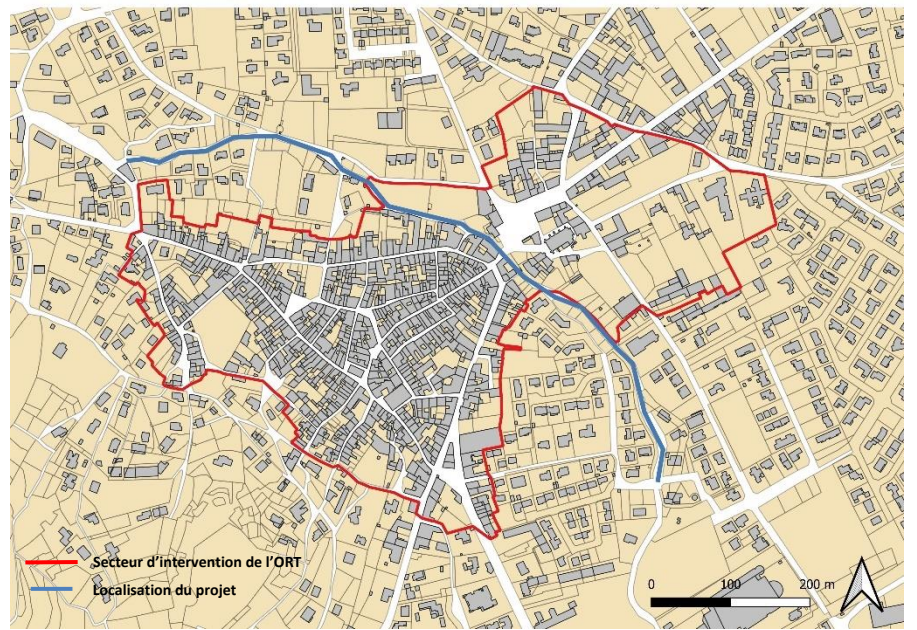


**FICHE ACTION N°C 4.4**

**CREER UNE TROUÉE VERTE EN CŒUR DE VILLE**

Orientation stratégique	OS 4 : Poursuivre la rénovation du patrimoine et de l'espace public afin d'améliorer l'attractivité du centre et son cadre de vie
Action nom	Créer une trouée verte le long de l'Escattes en cœur de ville
Action n°	C 4.4 - nouvelle action validée en copil du 05/12/24 relative à une action prévue mais non mature à la date de signature de l'ORT
Statut	<b>En projet</b>
Niveau de priorité	<b>Médian</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l'action	<p>Le développement de l'attractivité de la commune ne peut se faire sans une requalification des espaces publics. Les espaces publics de la commune sont très minéraux. La commune souhaite créer des liaisons douces paysagères afin de rendre le cadre de vie plus agréable pour les usagers. A cet effet une promenade verte le long de la rivière appelée l'Escattes est envisagée. En effet cette rivière a été entièrement bétonnée dans les années 80 suite à des crues importantes. Le lit de la rivière est à ce jour entièrement canalisé dans sa partie urbaine. De nombreux enjeux sont associés à ce projet : désimperméabilisation des berges de l'Escattes, création d'espace de nature en cœur de ville, création d'îlot de fraîcheur, renforcement de la biodiversité en milieu urbain...</p> <p>Le projet envisagé est de réaliser une étude de faisabilité technico-économique sur la désimperméabilisation du ruisseau de l'Escattes (en totalité ou sur certains tronçons) dans sa partie urbaine.</p>
Partenaires potentiels	<p><b>Partenaires techniques : EPTB Vistre Vistrenque</b>  <b>Partenaires financiers : Etat, Agence de l'Eau, Région, CD 30</b></p>
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	Lancement de l'étude courant du 1 <sup>er</sup> semestre 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Lancement et réalisation de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action, située au cœur du secteur d'intervention de l'ORT, permet d'améliorer le cadre de vie des habitants du centre-ancien, mais également de favoriser les îlots de fraîcheur urbains et la biodiversité.





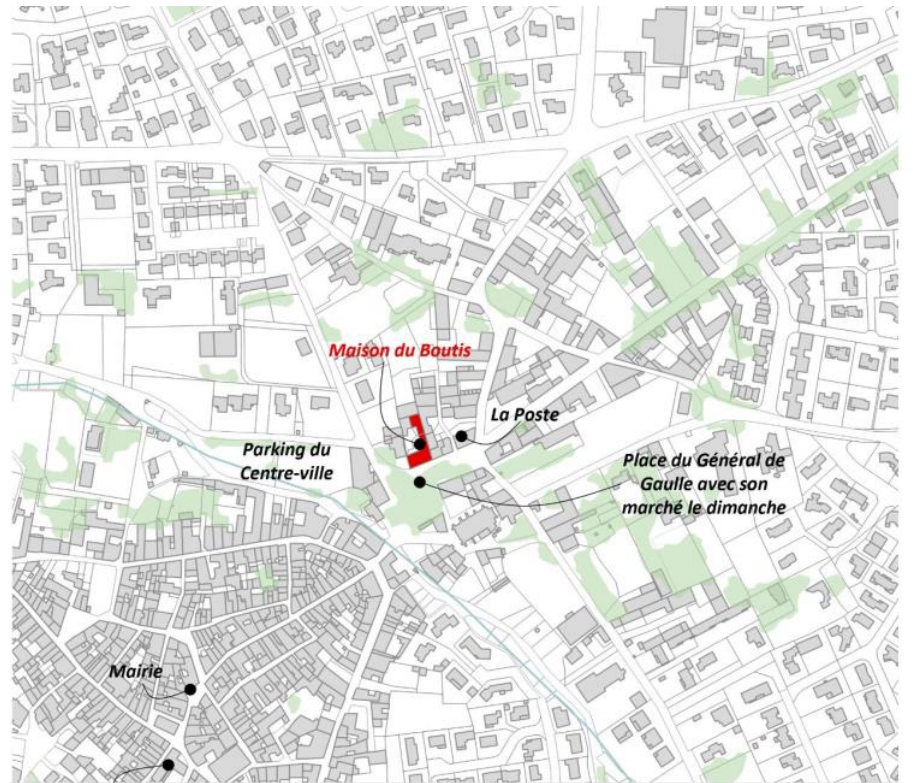


**FICHE ACTION N°C 4.5**

**RENOVER LE MUSEE DU BOUTIS ET CREER UNE MAISON DES SAVOIRS**

Orientation stratégique	OS 4 : Poursuivre la rénovation du patrimoine et de l'espace public afin d'améliorer l'attractivité du centre et son cadre de vie
Action nom	Rénover le musée du Boutis et y créer une maison des savoirs
Action n°	C 4.5 – mise à jour validée en copil du 05/12/12
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Médian</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l'action	<p>Au centre de la place du Général de Gaulle se trouve le Musée du Boutis. Le boutis est reconnu comme étant un patrimoine culturel immatériel en France. Il s'agit d'une technique de broderie traditionnelle typiquement provençale. Le musée « La maison du Boutis » est porté par l'association « Les Cordelles » dont la Présidente, Francine NICOLLE, a acquis une légitimité internationale en la matière. Le musée de Calvisson dispose aujourd'hui d'une des plus importantes collections du monde avec plusieurs centaines de pièces. Il accueille plus d'un millier de visiteurs par an, qui viennent de nombreux pays différents. Il s'agit d'un atout patrimonial majeur que la municipalité souhaite mettre en valeur, consciente des répercussions économiques et touristiques que cela peut engendrer sur le territoire et plus particulièrement sur le cœur de ville. La commune est propriétaire de la maison de Maître dans laquelle est installé le Musée. La commune a également fait l'acquisition de bâtiments situés à l'arrière du Musée afin d'envisager un agrandissement du site. Le bâtiment communal fait face à des problématiques liées à l'humidité et à la température, malgré les travaux de toiture, mettant en péril la bonne conservation de la collection. Il est donc nécessaire de rénover ce bâtiment dans le but d'assurer la conservation et la valorisation de la collection ainsi que la pérennisation des savoir-faire. L'accessibilité du bâtiment doit également faire l'objet d'amélioration.</p> <p>Ainsi, la commune de Calvisson a fait appel à la SPL 30 pour l'accompagner en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage dans cette rénovation par le biais de deux études :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une mission portant sur la conservation préventive de la collection (réalisée)</li> <li>- Une mission d'étude de faisabilité et de définition d'un programme scientifique pour l'aménagement d'une Maison des Savoir-faire (en cours).</li> </ul> <p>La commune souhaite en effet mener une réflexion sur l'agrandissement du Musée pour mettre en valeur le Boutis et plus largement le patrimoine Calvissonnais.</p> <p>Il s'agit d'un projet structurant de la commune.</p> <p>Afin de répondre à la demande urgente de l'association, la commune a engagé en 2023 des travaux d'aménagement et de menues réparations. Cette action s'intégrera dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire » porté par le PETR Vidourle Camargue actuellement en cours d'instruction auprès du ministère de la Culture.</p>

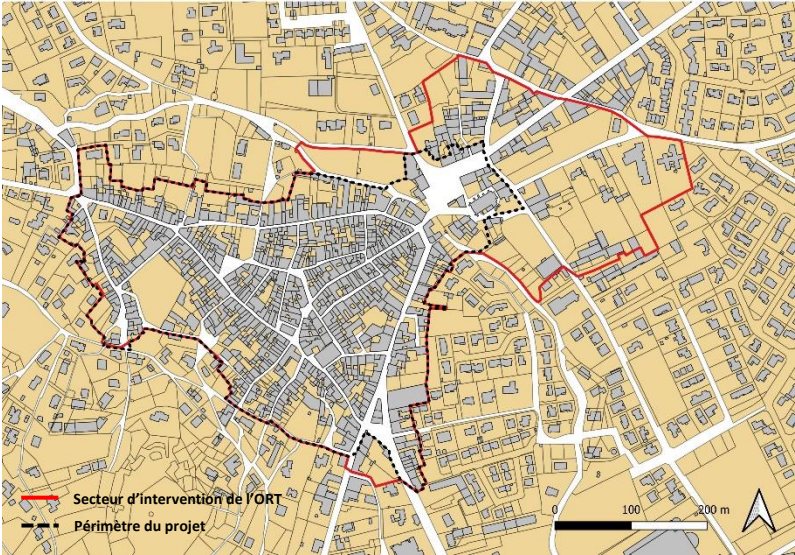
	<p>En 2024, la commune a réalisé une étude sur les besoins de conservation de la collection du Boutis et a engagé une étude de maîtrise d'œuvre pour rénover l'annexe de la maison principale du Boutis, afin d'y stocker la collection dans de bonnes conditions.</p> <p>Les travaux de rénovation de cette annexe seront réalisés en 2025.</p> <p>En parallèle la rédaction d'un projet scientifique et culturel du musée du Boutis est actuellement en cours de rédaction par la municipalité, en partenariat avec les partenaires du projet et l'association les Cordelles.</p>
Partenaires potentiels	<p><b>Partenaires techniques</b> : SPL 30, DRAC, UDAP, PETR Vidourle Camargue, CC du Pays de Sommières, Office de Tourisme du Pays de Sommières</p> <p><b>Partenaires financiers</b> : DRAC, Etat, Région Occitanie, Département du Gard, Europe</p>
Dépenses prévisionnelles	<p>Etudes préalables : 26 445 € HT</p> <p>Petits travaux sur le bâtiment principal, étude de conservation et maîtrise d'œuvre pour l'annexe : 18 470 € HT</p> <p>Travaux de rénovation de l'annexe : 129 400 € HT</p> <p>Matériel de conservation des collections : 31 398 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Etudes préalables : Commune de Calvisson 26 445 € HT</p> <p>Travaux, études de conservation et maîtrise d'œuvre pour l'annexe : 18 470 € HT : Commune de Calvisson</p> <p>Travaux de rénovation de l'ensemble du site : à définir</p>
Calendrier	<p>2022 – 2023 : étude préalable (études de faisabilité)</p> <p>2024 : études de maîtrise d'œuvre de l'annexe</p> <p>2025 : réalisation des travaux de l'annexe / Mise en conservation des collections</p> <p>1<sup>er</sup> semestre 2025 : finalisation du projet scientifique et culturel du Musée du Boutis</p> <p>2<sup>nd</sup> semestre 2025 : Actualisation du projet de rénovation par la SPL 30.</p> <p>Travaux de rénovation de l'ensemble du site du Boutis : à définir</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, création d'une maison des savoirs, fréquentation du Boutis, Mise en valeur du musée
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action, située au cœur du secteur d'intervention de l'ORT, permettra de renforcer l'attractivité du centre-ville de Calvisson, et plus largement de la commune. Cela permettra de préserver et de mettre en valeur le patrimoine immatériel local et le savoir et les savoir-faire locaux.



**FICHE ACTION N°C 4.6**

**VEGETALISER LE CENTRE-HISTORIQUE DE CALVISSON**

Orientation stratégique	OS 4 : Poursuivre la rénovation du patrimoine et de l'espace public afin d'améliorer l'attractivité du centre et son cadre de vie
Action nom	Favoriser et étendre le permis de végétaliser en centre-historique
Action n°	C 4.6 - mise à jour validée en copil du 05/12/12
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Médian</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l'action	<p>Le centre-historique de Calvisson date du moyen-âge, avec un bâti dense, aux rues étroites. L'ensemble est très minéral. Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et de répondre aux enjeux de transition écologique, la municipalité a voté fin 2022 la mise en place du « permis de végétaliser ». Il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public qui permet aux habitants de planter des végétaux en pieds de façade de leur maison. La municipalité étudie la faisabilité du projet et se charge de faire les travaux en voirie, de fournir les végétaux et la treille pour les accrocher. En 2023, la commune avait identifié deux rues pilotes en cœur de ville, la rue Hugues et la Rue Péréguis pour lancer et expérimenter le dispositif. Les demandes de « permis de végétaliser » en dehors de ces secteurs étaient étudiées et pouvaient faire l'objet d'une autorisation si elles étaient réalisables et qu'elles se trouvaient dans le centre-ancien. Une campagne de communication et un évènement dédié ont été menés auprès des habitants de la commune pour valoriser ce projet.</p> <p>Les objectifs de cette action sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le retour de la biodiversité en ville</li> <li>- Réduire les îlots de chaleur urbains</li> <li>- Embellir le centre-historique</li> <li>- Créer du lien social</li> <li>- Améliorer le cadre de vie</li> </ul> <p>La commune entend étendre ce dispositif à l'ensemble du centre-historique (secteur UA). Une communication régulière du dispositif sera assurée par la ville. Il est par ailleurs envisagé de mener des actions de mise en valeur de la végétalisation en centre-historique avec les enfants des écoles de la commune.</p>
Partenaires	<b>Partenaires techniques</b> : CAUE 30
Dépenses prévisionnelles	Temps agents Végétaux et matériel : <b>1000 € /an</b>
Plan de financement définitif	Autofinancement
Calendrier	Fin 2022 : délibération de l'instauration du permis de végétaliser 2ème semestre 2023 : premières plantations Action en continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Délibération de mise en place, nombre de demandes, nombre de réalisations

<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Cette action a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants, d'embellir le centre historique etc. Elle va par conséquent participer à favoriser l'attractivité du centre-ville.</p>
<p>Annexes</p>	<p>Carte de situation</p>  <p>La carte de situation illustre le centre-ville de Calvisson. Elle est divisée en deux zones principales : un secteur d'intervention de l'ORT, délimité par une ligne rouge épaisse, et un périmètre du projet, délimité par une ligne noire pointillée. Le secteur d'intervention de l'ORT couvre une grande partie du centre-ville, tandis que le périmètre du projet est plus restreint. La carte inclut également une légende, une échelle (0, 100, 200 m) et une rose des vents.</p>

**FICHE ACTION N°C 4.7**

**RECENSER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE COMMUNAL**

Orientation stratégique	OS 4 : Poursuivre la rénovation du patrimoine et de l'espace public afin d'améliorer l'attractivité du centre et son cadre de vie
Action nom	Recenser et mettre en valeur le patrimoine communal
Action n°	C 4.7 - mise à jour validée en copil du 05/12/12
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Médian</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l'action	<p>Avec près de 2000 touristes l'été, Calvisson souhaite renforcer son attractivité à travers la mise en valeur de son patrimoine. Commune historique, la présence la plus ancienne reconnue à Calvisson est le cimetière néolithique de Canteperdrix, inscrit aux Monuments Historiques depuis 1913. Au moyen-âge, la commune s'est imposée comme capitale de La Vaunage, avec Guillaume de Nogaret nommé seigneur de Calvisson et de la Vaunage par le Roi Philippe le Bel (en 1304). Il prend alors possession de la demeure royale de Calvisson, château construit dans le courant du XIème siècle, aujourd'hui en ruines. Chef-lieu de Canton au 19ème siècle, Calvisson a toujours été un pôle économique et attractif pour les habitants de la plaine de la Vaunage. La commune a su développer de nombreuses infrastructures et activités qu'il convient aujourd'hui de connaître, de recenser et de valoriser. Plus précisément, il s'agit de dresser un inventaire du patrimoine local (tout patrimoine confondu), historique et actuel. Cette étude, à ce jour finalisée, doit également mettre en lumière les opportunités de mise en valeur du patrimoine de la Vaunage si celui-ci est lié à la commune. Des perspectives de mises en valeur patrimoniales doivent être étudiées avec le projet de création d'une maison des savoirs, en lieu et place de l'actuel musée du Boutis.</p> <p>Dans ce cadre, les ruines du Château ont déjà fait l'objet de travaux de débroussaillage et de mise en valeur. Un projet de création d'un parcours historique dans le centre ancien est également ciblé pour mettre en valeur le patrimoine local.</p>
Partenaires potentiels	<p><b>Partenaires techniques</b> : PETR Vidourle Camargue, Associations locales, CC du Pays de Sommières, Office de Tourisme du Pays de Sommières,</p> <p><b>Partenaires financiers</b> : Europe (LEADER), CD 30</p>
Dépenses définitives	Temps agent
Plan de financement définitif	Autofinancement
Calendrier	Mars – Octobre 2023 : réalisation de l'inventaire et propositions d'actions Réalisation des actions : à définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'inventaire, nombre d'actions réalisées, augmentation de la fréquentation touristique
Conséquence sur la fonction de centralité	La connaissance et la mise en valeur du patrimoine participe à l'attractivité touristique de la commune mais également à l'amélioration du cadre de vie



	pour les habitants de la commune et du bassin de vie. Les actions de médiations culturelles et patrimoniales renforceront le dynamisme de la commune.
Annexes	Sans objet

**FICHE ACTION N°C 5.3**

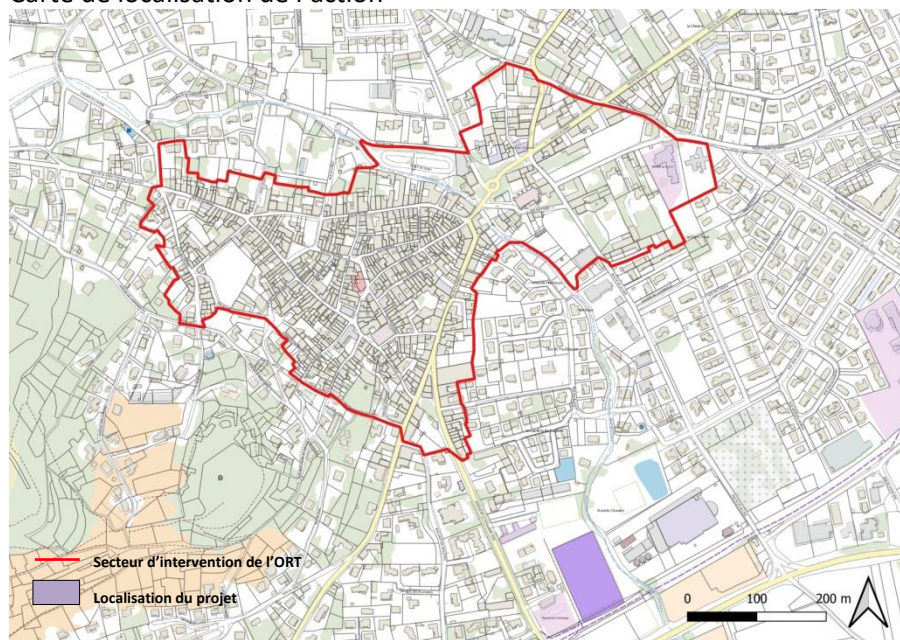
**RENOVER LE STADE DE FOOT ET SES LOCAUX**

Orientation stratégique	OS 5 : Poursuivre la rénovation du patrimoine et de l'espace public afin d'améliorer l'attractivité du centre et son cadre de vie
Action nom	Rénover le stade de foot et ses locaux
Action n°	C 5.3 - mise à jour validée en copil du 05/12/12
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l'action	<p>La commune dispose d'un complexe sportif, idéalement situé à proximité des écoles et de la voie verte, qui répond en grande partie aux besoins des habitants du bassin de vie avec la possibilité de pratiques variées et accessibles au plus grand nombre. Toutefois, le stade de football pelousé ne répond plus à la demande des pratiquants de plus en plus nombreux et dont l'usage excessif altère considérablement la pelouse ne permettant plus d'accueillir des matchs sur la commune. La commune envisage donc à remplacer le revêtement par une pelouse synthétique qui offrirait une pérennité à la structure et un confort aux sportifs et aux enfants.</p> <p>Cette action répond à trois objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès à la pratique sportive du football,</li> <li>• Maintenir le lien social territorial,</li> <li>• Privilégier un revêtement pérenne et économe en eau.</li> </ul> <p>La commune souhaite profiter de ce renouvellement du revêtement du stade pour effectuer des travaux de rénovation des vestiaires et locaux dédiés pour apporter un meilleur confort aux usagers.</p>
Partenaires potentiels	<p><b>Partenaires techniques</b> : Associations sportives locales, Fédération de football, DDTM</p> <p><b>Partenaires financiers</b> : Région Occitanie, Département du Gard, Fédération Française de Football</p>
Dépenses prévisionnelles	<p>759 789 € HT : travaux stade</p> <p>261 000 € : travaux vestiaires</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Travaux stade :</p> <p>439 842 € (57.8 %) commune de Calvisson</p> <p>Région : 80000 € (10.5 %)</p> <p>CD 30 : 189 947,33 (25%)</p> <p>FFF : 50 000 € (6.58%)</p> <p>Travaux vestiaires : à définir</p>
Calendrier	<p>2023/début 2024 : Etude et réalisation des travaux du stade</p> <p>2024/2025 : étude et réalisation des travaux des vestiaires</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, fréquentation de l'équipement
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet ne fait pas partie du secteur d'intervention de l'ORT. Pour autant, le stade de foot de Calvisson est un équipement d'intérêt territorial. Il permet la pratique sportive des enfants et adultes de la commune mais aussi des communes environnantes. La rénovation de cet équipement

participera à l'attractivité sportive du territoire et à préserver l'offre de services et le cadre de vie de la commune.

Annexes

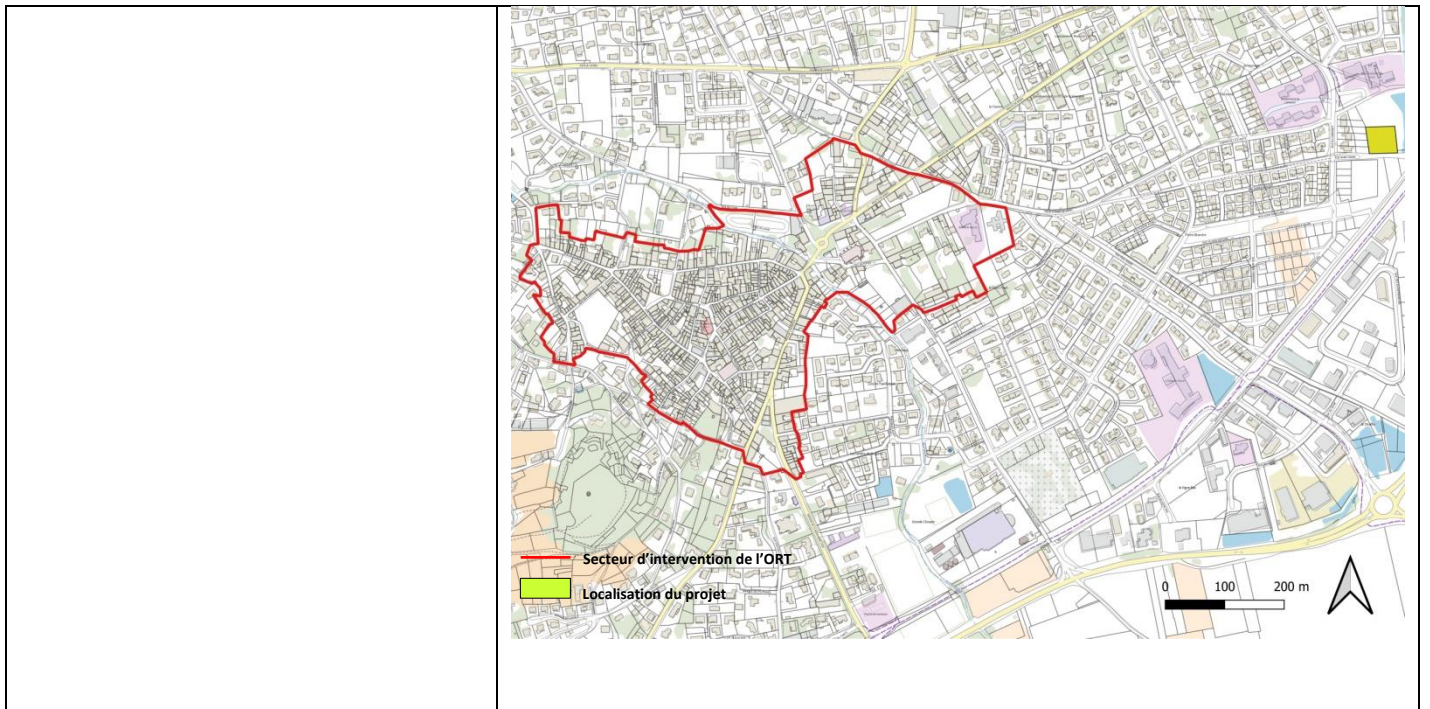
Carte de localisation de l'action



**FICHE ACTION N°C 5.4**

**CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE**

Orientation stratégique	OS 5 : Poursuivre la rénovation du patrimoine et de l'espace public afin d'améliorer l'attractivité du centre et son cadre de vie
Action nom	Construire une école de musique intercommunale
Action n°	C 5.4 - mise à jour validée en copil du 05/12/12
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d'ouvrage	CC Pays de Sommières
Description de l'action	La CC du Pays de Sommières a pour compétence optionnelle la construction d'équipement culturel d'intérêt communautaire. Sur Calvisson, l'école de musique est installée de manière précaire dans des locaux temporaires type « Algeco » ne permettant pas l'accueil des tout-petits. Compte tenu du rayonnement de Calvisson sur son bassin de vie, la construction d'une école de musique intercommunale a été actée par les élus. Il s'agira d'une seconde antenne, dispensant les mêmes disciplines que l'école de musique intercommunale de Sommières, afin de rendre la culture et plus particulièrement la musique accessible à tous les habitants du territoire. Cette école de musique intercommunale sera située à proximité immédiate de l'école de l'île verte et de la future forêt urbaine de Calvisson (à proximité immédiate de la RD40 et de la Voie verte). Le bâtiment sera composé de 7 salles permettant d'offrir des cours individuels ou d'ensemble. Un espace de 120 m <sup>2</sup> sera réservé pour envisager une extension à moyen terme.
Partenaires potentiels	<b>Partenaires techniques</b> : DRAC <b>Partenaires financiers</b> : DRAC, Département du Gard, Région Occitanie
Dépenses prévisionnelles	Montant prévisionnel des travaux : 1 000 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	CCPS : 210 000 € (21%) Etat : 250 000 € (25%) Région : 200 000 € (20%) CD30 : 140 000 € (14%) Commune de Calvisson : 200 000 € (20%)
Calendrier	2024 : fouilles archéologiques Démarrage des travaux : 1 <sup>er</sup> trimestre 2025 Fin des travaux : fin 2025/début 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, fréquentation de l'établissement
Conséquence sur la fonction de centralité	Cet équipement viendra conforter les fonctions de centralité de la commune en apportant un service culturel de qualité au bénéfice des habitants du bassin de vie de Calvisson.
Annexes	Carte de localisation du projet



**FICHE ACTION N°C 6.1**

**REALISATION D'UN CAHIER DES RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET URBAINES**

Orientations stratégiques	<p>OS 1 : Améliorer l'habitat en centre- ancien pour proposer des logements confortables et adaptés aux besoins de la population.</p> <p>OS 4 : Poursuivre la rénovation du patrimoine et de l'espace public afin d'améliorer l'attractivité du centre et son cadre de vie.</p>
Action nom	Réalisation d'un Cahier des Recommandations Architecturales et Urbaines (CRAU)
Action n°	C 6.1 - nouvelle action validée en copil du 05/12/24 relative à une action prévue mais non mature à la date de signature de l'ORT
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Médian</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Calvisson
Description de l'action	<p>Le cahier de recommandations architecturales et urbaines est un document didactique et pratique ayant vocation à guider et harmoniser les actions de chacun (particulier, lotisseur, etc.) dans une perspective de préservation et de restauration de la qualité architecturale, urbaine et paysagère de la commune. L'objectif est de caractériser les projets de construction en fonction de la singularité de chacune des situations présentes sur ce territoire.</p> <p>Il s'agit d'un document pédagogique qui a pour vocation d'être annexé au PLU afin que les préconisations architecturales et patrimoniales dans le centre-ville notamment soient respectées par les porteurs de projet.</p> <p>Les préconisations en termes de devantures et enseignes des commerces seront également développées afin que les commerçants qui souhaitent s'engager dans des travaux de rénovation puissent bénéficier de recommandations claires.</p> <p>Ce document est réalisé par un architecte conseil du CAUE du Gard.</p> <p>L'application de ce document a pour objectif de protéger le patrimoine bâti, de le mettre en valeur et d'embellir le centre-ville.</p>
Partenaires	<b>Partenaires techniques</b> : CAUE du Gard
Dépenses définitives	Gratuit pour la commune de l'offre de service PVD du CAUE du Gard
Plan de financement définitif	Sans objet
Calendrier	Lancement en février 2024 Finalisation fin 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation du document
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour effet de protéger, mettre en valeur le patrimoine et embellir la Ville. Il s'agit donc d'une action qui a pour effet d'accroître l'attractivité de la commune (cadre de vie, tourisme...).

Annexes	Sans objet
---------	------------

**FICHE ACTION N°C 6.2**

**ASSISTANCE AU MANAGEMENT DE PROJET**

Orientations stratégiques	TOUTES
Action nom	Assistance au Management de projet (AMP)
Action n°	C 6.2 – mise à jour validée en copil du 05/12/24
Statut	<b>Terminée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d'ouvrage	CC du Pays de Sommières
Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'élaboration de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), la Communauté de communes du Pays de Sommières et les Communes lauréates PVD de Sommières et Calvisson ont bénéficié d'une mission d'accompagnement spécifique.</p> <p>L'enjeu est d'apporter un conseil ciblé à la cheffe de projet PVD tout au long de la production de l'ORT jusqu'à sa signature voire jusqu'à sa mise en œuvre après signature.</p> <p>Cet accompagnement se décline de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement à la production des supports de présentation des réunions</li> <li>- Accompagnement au rétroplanning</li> <li>- Aide à la hiérarchisation des enjeux / Définition des orientations stratégiques</li> <li>- Recherche de financements / Priorisation des actions</li> <li>- Préparation d'ateliers avec les élus</li> <li>- Points d'étapes organisationnels</li> <li>- Aide à la rédaction de la stratégie de l'ORT</li> <li>- Accompagnement après signature de l'ORT (sous réserve du nombre de jours restants) – Aide à l'Elaboration du cahier des charges étude pré-opérationnelle OPAH</li> </ul> <p>L'AMP apporte un accompagnement de 50 jours.</p>
Partenaires	<p><b>Partenaires techniques</b> : Bureau d'études EY</p> <p><b>Partenaire(s) financier(s)</b> : Banque des territoires</p>
Dépenses définitives	26 500 € HT
Plan de financement définitif	<p>Cofinancier 1 BANQUE DES TERRITOIRES</p> <p>montant HT 26 500 € euros</p> <p>pourcentage 100%</p> <p>statut (notifiée)</p>
Calendrier	<p>Mise en œuvre Mars 2022</p> <p>Fin : second semestre <b>2024</b></p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux actions et missions du chef de projet</li> <li>- Relecture, conseils, production de documents supports, préparation d'ateliers...</li> <li>- Aide à la rédaction des documents PVD ORT notamment</li> </ul>



<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>L'élaboration de l'ORT vise directement à favoriser les fonctions de centralité des communes lauréates et plus largement de la Communauté de communes du Pays de Sommières.</p> <p>L'accompagnement de la cheffe de projet et des collectivités, par cette mission d'AMP vient apporter une aide sur la réflexion et l'élaboration d'une ORT de qualité.</p> <p>Celle-ci permettra de tendre vers un projet de revitalisation plus efficient et donc de renforcer dans la globalité les fonctions de centralité des communes lauréates.</p> <p>Une approche multiscalair et transversale assure cohérence et lisibilité dans les projets de revitalisation.</p> <p>Cette approche partenariale a également pour vocation d'assurer une mise en œuvre des actions de l'ORT la plus efficiente possible. En effet, grâce au regard croisé du chef de projet PVD et celui de l'AMP, les actions visées par les communes sont confrontées aux réalités opérationnelles du territoire.</p>
<p>Annexes</p>	